
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

VOL. III.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

TROISIÈME SESSION DU PREMIER PARLEMENT.

VOLUME III.
Conseil Législatif



SON EXCELLENCE
L'HONORABLE SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, CHEVALIER,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUEBEC:

IMPRIMERIE DE *L'ÉVÉNEMENT*, N° 1, RUE BUADE,

—
1869-70.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le CINQUIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le CINQUIÈME jour du mois de MAI, mil huit cent soixante-et-neuf, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter,

et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, VENDREDI, le ONZIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province, de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, et de Notre Règne la trente-deuxième.

Par Ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }
Province de Québec, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le ONZIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le ONZIÈME jour du mois de JUIN, mil huit cent soixante-et-neuf, auquel temps vous étiez tenus, et il vous

était enjoint, d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province de *Québec*, ce TROISIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent-soixante-et-neuf, et de Notre Règne la trente-deuxième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU, que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JUILLET, mil huit cent soixante-et-neuf, auquel temps vous étiez tenus,

et il vous était enjoint, d'être présents en Notre Cité de *Québec*, SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le TRENTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Sir NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUINZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, et de Notre Règne la trente-troisième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TRENTIÈME jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TRENTIÈME jour du mois d'AOUT, mil huit cent soixante-et-neuf, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était

enjoint, d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et, par ces présentes, vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, VENDREDI, le HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre très-Fidèle et Bien-Aimé, l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-neuf, et de Notre Règne la trente-troisième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-neuf, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE mil huit cent soixante-et-neuf, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint, d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAIN-

TENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SIXIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, et de Notre Règne la trente-troisième.

Par Ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }
Province de *Québec*. } N. F. BELLEAU.
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent soixante-et-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au QUINZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent soixante-et-neuf; NÉANMOINS pour certaines causes

t considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de *Québec*, le dit QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-neuf, et de Notre Règne la trente-troisième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Mardi, 23 Novembre, 1869.

MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans la trente-troisième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, étant la troisième session du premier parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeBouthillier,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

“ Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son

Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif,"

Laquelle étant venue,

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous voir réunis de nouveau pour délibérer sur les affaires de cette Province.

Depuis la dernière session, la Divine Providence a daigné nous accorder une abondante récolte qui a contribué à la prospérité de nos populations.

Le gouvernement s'est empressé d'exécuter les lois que vous avez passées dans l'intérêt de l'agriculture, de la colonisation et de l'instruction publique. Les travaux des chemins de colonisation ont été poussés avec vigueur, et vous serez d'avis, en examinant les rapports qui doivent vous être présentés, que l'argent voté pour cet objet a été employé avec économie et de la manière la plus utile.

J'ai vu avec plaisir que dans plusieurs divisions électorales, on a profité de la nouvelle loi pour former des sociétés de colonisation ; les sociétés ainsi formées ont été promptement reconnues par le gouvernement.

D'excellents résultats peuvent être attendus prochainement de la loi qui a pour objet d'aider à la construction des chemins à lisses de colonisation et plusieurs municipalités ont pris des actions dans ces utiles entreprises.

L'exploration du territoire situé en arrière des établissements au nord du Saint-Laurent a été commencée et poursuivie avec activité et vous serez informés des progrès qu'elle a faits.

Toutes ces mesures, en même temps qu'elles favorisent la colonisation, sont aussi propres à attirer ici l'émigration des autres pays, objet auquel mon gouvernement s'intéresse en commun avec le gouvernement fédéral et ceux des autres Provinces.

La commission nommée pour tenir enquête sur l'organisation et les dépenses du Service Civil, s'est occupée activement de sa tâche, et le résultat de ses travaux vous sera prochainement soumis.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il a été fait, en ce qui concerne le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada, des progrès qui me donnent l'espoir d'une prompte solution de cette question.

Notre Gracieuse Souveraine ayant bien voulu qu'un de ses fils vint faire partie des forces chargées de la défense du Canada, et Son Altesse Royale le Prince Arthur devant faire un séjour prolongé dans cette Province, j'ai cru devoir lui offrir en votre nom l'hospitalité, pendant son séjour dans cette cité, et j'ai vu avec bonheur les populations se joindre partout aux autorités pour lui témoigner le respect et l'affection qu'elles éprouvent pour son auguste mère et pour tous les membres de la Famille Royale.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront soumis, et vous trouverez que, malgré les travaux considérables qui ont été accomplis pour les chemins de colonisation et pour les réparations et l'agrandissement de plusieurs édifices publics, les dépenses sont restées au-dessous de la somme totale du budget.

A l'expiration de l'année financière, terminée le premier juillet dernier, il y avait en mains une balance assez considérable, et j'ai lieu d'espérer qu'il en sera de même pour le semestre qui prendra fin au premier janvier prochain.

Les votes ordinaires vous seront demandés pour les diverses branches du Service Public et pour la continuation des travaux commencés.

Il est devenu nécessaire de pourvoir à la construction d'édifices pour les Départements Publics : un crédit vous sera demandé à cet effet.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Vous vous êtes occupés dans la dernière session de projets de loi importants sur l'organisation municipale, et diverses autres questions d'intérêt public. Le grand nombre de sujets soumis alors à votre considération, ne vous a point permis de conduire toutes vos délibérations à maturité, et votre attention devra être appelée de nouveau sur plusieurs de ces questions.

Vous aurez aussi à rechercher les moyens de pourvoir à une organisation plus efficace de la police de cette Province.

Je n'ai aucun doute que vous apporterez sur tous ces points, et sur tous ceux qui pourront vous paraître dignes de votre attention, le soin dont vous avez déjà fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs parlementaires.

Je fais des vœux pour que la Divine Providence bénisse vos efforts et que le succès couronne vos travaux.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. *Beaubien*, présente le Bill (A) concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône ;
Il est alors lu par le greffier ;

Puis sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

A l'Honorable Conseil Législatif,

Le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque de la Législature de Québec, représente humblement.

Que la Bibliothèque qui vient d'être fondée par les soins des Honorables Chambres, est devenue déjà l'une des plus intéressantes de la Province, sinon par la quantité, du moins par l'excellence de ces ouvrages.

En effet l'on y trouve aujourd'hui les ouvrages les plus précieux sur les sciences, comme sur les arts et les lettres, et il a été possible de compléter plusieurs collections heureusement commencées, tant d'ouvrages sur l'histoire, que sur le droit et la littérature.

Cette Bibliothèque possède maintenant plus de 5,700 volumes sans compter les journaux et autres documents parlementaires.

La somme mise à la disposition de la Bibliothèque a été suffisante pour rencontrer les dépenses de l'année.

Votre Bibliothécaire a fait imprimer le catalogue alphabétique des livres de la bibliothèque. Il a aussi préparé le catalogue par ordre de matières avec la description des ouvrages et le nombre de volumes de chacun d'eux. Ce dernier catalogue pourra aussi être publié dès qu'il plaira aux Honorables Chambres.

Votre Bibliothécaire croit devoir signaler quelques dons qui ont été faits à la bibliothèque dans le cours de l'année.

Le ministre de l'Instruction Publique a donné,

Rameau, La France aux Colonies, Paris, 1859.

Les Dames de l'Asile de la Providence de Montréal,

Traité élémentaire de la matière médicale, et guide pratique des Sœurs de Charité—petit in-4^o de 1600 pages, imprimé et relié par les Dames de la Providence, Montréal, 1869.

Le Lt. Col. Belle de Montréal,

Preces Sancti Nercetis Clagensis in-12, écrit en 33 langues, Venise, 1862.

Nous avons aussi reçu du Parlement Fédéral les derniers statuts des Parlements de la nouvelle Galle du Sud et de l'Île du Prince-Edouard, les Statuts de la session 1868 et 69, et les journaux de la chambre d'Assemblée, (1868).

Le tout respectueusement soumis,

L. PAMPHILE LEMAY,
Bibliothécaire.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre quand il le jugera nécessaire.

Et sur motion de l'Honorable M. *Panet*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 24 Novembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prud'homme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *de Léry*, des colons du Township Langevin,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par le même, des citoyens de Montréal,

Par le même, de Charles E. O. Belle, N. P. de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. V. Rousselot, de Montréal.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre les rapports suivants :

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district des Trois-Rivières, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures des Comtés de St. Hyacinthe et Bagot, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Vaudreuil, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Montcalm, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Richelieu, 1869.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de l'Islet, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de St. François, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté d'Yamaska, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Kamouraska, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de St. Jean, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Soûlanges, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Bonaventure, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Brome, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Joliette, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Mégantic, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Missisquoi, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Maskinongé, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district d'Ottawa, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Château-guay, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté d'Arthabaska, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de l'Assomption, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de Terrebonne, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de Beauce, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté d'Iberville, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de Saguenay, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Beauharnais, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Berthier, 1868.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du Comté de Napierville, 1868.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le Greffier ;

L'Honorable M. *LeMaire*, secondé par l'Honorable M. *Bryson*, propose, qu'il soit résolu :

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à

l'ouverture de la troisième session de la Législature Provinciale, et de plus pour assurer Son Excellence :

2. Que nous recevons avec la plus vive satisfaction l'expression du plaisir avec lequel Son Excellence nous voit de nouveau réunis pour délibérer sur les affaires de cette Province.

3. Que nous nous réjouissons avec Son Excellence de ce que la Divine Providence a daigné nous accorder une abondante récolte qui a contribué à la prospérité de nos populations.

4. Que nous avons vu avec plaisir que le gouvernement s'est empressé d'exécuter les lois passées dans la dernière session, dans l'intérêt de l'agriculture, de la colonisation et de l'instruction publique, et que les travaux des chemins de colonisation ont été poussés avec vigueur et que nous serons heureux de constater, en examinant les rapports qui nous seront présentés, que l'argent voté pour cet objet a été employé avec économie et de la manière la plus utile.

5. Que nous avons été heureux de voir que dans plusieurs divisions électorales, on a profité de la nouvelle loi pour former des sociétés de colonisation et que les sociétés ainsi formées ont été promptement reconnues par le gouvernement.

6. Que nous attendons, avec Son Excellence, d'excellents résultats de la loi qui a pour objet d'aider à la construction des chemins à lisses de colonisation, et que nous avons vu avec plaisir que plusieurs municipalités avaient pris des actions dans ces utiles entreprises.

7. Que nous sommes heureux d'apprendre que l'exploration du territoire, situé en arrière des établissements au nord du St. Laurent, a été commencée et poursuivie activement, et nous constaterons avec intérêt les progrès qu'elle a faits.

8. Que nous voyons, avec plaisir, que toutes ces mesures, en même temps qu'elles favorisent la colonisation, sont aussi propres à attirer ici l'émigration des autres pays, objet auquel le gouvernement de Son Excellence s'intéresse en commun avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces.

9. Que nous nous ferons un devoir d'apporter la plus grande attention aux résultats de l'enquête qui a été tenue sur l'organisation et les dépenses du service civil.

10. Que nous sommes heureux d'apprendre qu'il a été fait, en ce qui concerne le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada, des progrès qui donnent à Son Excellence l'espoir d'une prompte solution de cette question.

11. Que notre Gracieuse Souveraine ayant bien voulu qu'un de ses fils vint faire partie des forces chargées de la défense du Canada, et que Son Altesse Royale, le Prince Arthur, devant faire un séjour prolongé dans cette Province, nous remercions Son Excellence de ce qu'elle lui a offert l'hospitalité, au nom de la Province, dans cette cité, et que nous avons vu avec bonheur les populations se joindre partout aux autorités pour lui témoigner le respect et l'affection qu'elles éprouvent pour son auguste mère et pour tous les membres de la Famille Royale.

12. Que nous étant occupés dans la dernière session de projets de loi importants sur l'organisation municipale et diverses autres questions d'intérêt public, et le trop grand nombre de questions alors soumises à notre considération nous ayant empêché de conduire toutes nos délibérations à maturité, nous donnerons notre plus grande attention aux matières qui nous seront de nouveau soumises.

13. Que nous nous occuperons de rechercher les moyens de pourvoir à une organisation plus efficace de la police de cette Province.

14. Que sur tous ces points et sur tous ceux qui peuvent nous paraître dignes d'attention, nous apporterons tout le soin possible et que nous remercions Son Excellence de ses gracieuses paroles à cet égard.

15. Que nous formons des vœux pour que la Divine Providence bénisse nos efforts et ceux de Son Excellence, et que le succès couronne nos travaux.

Le premier paragraphe de la dite Résolution étant lu de nouveau :

L'Honorable M. *Le Maire* propose, secondé par l'Honorable M. *Bryson*,

Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que les Hons. MM. *Le Maire*, *Bryson*, et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La Chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Hon. M. *Beaubien* fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence, Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec la plus vive satisfaction l'expression du plaisir avec lequel Votre Excellence nous voit de nouveau réunis pour délibérer sur les affaires de cette Province.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de ce que la Divine Providence a daigné nous accorder une abondante récolte qui a contribué à la prospérité de nos populations.

Nous avons vu avec plaisir que le gouvernement s'est empressé d'exécuter les lois passées dans la dernière session, dans l'intérêt de l'agriculture, de la colonisation et de l'instruction publique, et que les travaux des chemins de colonisation ont été poussés avec vigueur, et nous serons heureux de constater, en examinant les rapports qui nous seront présentés, que l'argent voté pour cet objet a été employé avec économie et de la manière la plus utile.

Nous avons été heureux de voir que dans plusieurs divisions électorales, on a profité de la nouvelle loi pour former des sociétés de colonisation et que les sociétés ainsi formées ont été promptement reconnues par le gouvernement.

Nous attendons avec Votre Excellence, d'excellents résultats de la loi qui a pour objet d'aider à la construction des chemins à lisses de colonisation

et nous avons vu avec plaisir que plusieurs municipalités avaient pris des actions dans ces utiles entreprises.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'exploration du territoire situé en arrière des établissements au nord du Saint-Laurent, a été commencée et poursuivie activement, et nous constaterons, avec intérêt, les progrès qu'elle a faits.

Nous voyons avec plaisir, que toutes ces mesures, en même temps qu'elles favorisent la colonisation, sont aussi propres à attirer ici l'émigration des autres pays, objet auquel le gouvernement de Votre Excellence s'intéresse en commun avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces.

Nous nous ferons un devoir d'apporter la plus grande attention aux résultats de l'enquête qui a été tenue sur l'organisation et les dépenses du service civil.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a été fait, en ce qui concerne le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du Canada, des progrès qui donnent à Votre Excellence l'espoir d'une prompte solution de cette question.

Notre Gracieuse Souveraine ayant bien voulu qu'un de ses fils vint faire partie des forces chargées de la défense du Canada, et Son Altesse Royale, le Prince Arthur, devant faire un séjour prolongé dans cette Province, nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle lui a offert l'hospitalité, au nom de la Province, dans cette cité, et nous avons vu avec bonheur les populations se joindre partout aux autorités pour lui témoigner le respect et l'affection qu'elles éprouvent pour son auguste mère et pour tous les membres de la famille Royale.

Nous étant occupés dans la dernière session de projets de loi importants sur l'organisation municipale et diverses autres questions d'intérêt public, et le trop grand nombre de questions alors soumises à notre considération nous ayant empêché de conduire toutes nos délibérations à maturité, nous donnerons notre plus grande attention aux matières qui nous seront de nouveau soumises.

Nous nous occuperons de rechercher les moyens de pourvoir à une organisation plus efficace de la police de cette Province.

Sur tous ces points et sur tous ceux qui peuvent nous paraître dignes d'attention, nous apporterons tout le soin possible et nous remercions Votre Excellence de ses gracieuses paroles à cet égard.

Nous formons des vœux pour que la Divine Providence bénisse nos efforts et ceux de Votre Excellence, et que le succès couronne nos travaux.

Laquelle adresse étant lue par le Greffier, est unanimement adoptée.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Hon. M. *Beaubien*, secondé par l'Hon. M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par les Membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures, P. M.

Jeudi, 25 Novembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

<i>Archambault,</i>	<i>LeBouthillier,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>LeMaire,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Léry, de</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>McGreevy,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Dostaler,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Rodier,</i>
<i>Fraser,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Hale,</i>	<i>Wood.</i>

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des Dames de l'Asile du Bon Pasteur de Québec,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants de St. Romuald de Farnham.

L'Honorable Orateur présente 154 rapports municipaux pour 1868.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les Manufactures de Fromage et de Beurre dans cette Province."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, secondé par l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* fait rapport à la Chambre, qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Exécutif auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

*Monsieur l'Orateur
et Honorables Messieurs
du Conseil Législatif,*

J'ai reçu votre adresse avec beaucoup de satisfaction.

Je recommande maintenant à votre considération attentive les diverses affaires d'importance qui seront mises devant vous.

N. F. BELLEAU,
Lieut.-Gov. P. Q.

Hôtel du Gouvernement, }
Québec, le 25 Novembre 1869. }

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par ce Conseil, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres de cette Chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs, *Armstrong, Beaubien, Beaudry, de Léry, Dionne, Dostaler, Fraser, LeBouthillier, McGreevy, Prud'homme, Rodier, Ross et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des *Ordres Permanents et Bills Privés* avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Hon. Messieurs *Archambault, Armstrong, Beaudry, Bryson, Ferrier, Fraser, Gingras, Hale, Le Maire, de Léry, Panet, Proulx et Starnes*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Thibaudeau et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambault, Armstrong, Bryson, Dostaler, Gingras, McGreevy, Panet, Proulx, Prud'homme, Starnes, Thibaudeau et Wood*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambault, Dionne, Hale, Le Maire, de Léry, Rodier et Ross*.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné,—Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 26 Novembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,

Par le même, du Conseil et des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie, de la Magdelaine.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des colons du Township Langevin, Comté de Dorchester, demandant de l'aide pour parachever le chemin Langevin, et pour ouvrir une route sur les lots 23 et 24 des rangs 9, 10 et 11 du dit township ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des citoyens de Montréal, demandant de l'aide pour l'Asile de la Providence ;

De Charles Ernest Ovide Belle écr., Notaire Public, de la Cité de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à garder les minutes de feu Joseph Belle, écr., Notaire Public, son père, et à en délivrer des copies authentiques ;

Du Révérend M. Rousselot, demandant de l'aide pour l'Asile Nazareth, de la Cité de Montréal ;

Du Révérend M. Rousselot, demandant de l'aide pour l'Asile rue Bonaventure, Cité de Montréal ;

Du Révérend M. Rousselot, demandant de l'aide au nom des aveugles de l'Asile de Nazareth, Cité de Montréal.

L'Honorable Orateur présente au Conseil le compte détaillé soumis par le Greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors les messages sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, Jeudi, 25 Novembre 1869.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'Honorable M. *Chapais*, l'Honorable M. *Chauveau*, l'Honorable M. *Irvine*, M. *Beaubien*, M. *Hemming*, M. *Chapleau* et M. *Marchand* pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme Membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté, G. M. MUIR,
G. A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, Jeudi, 25 Novembre 1869.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif pour prier leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :—L'Honorable M. *Langevin*, l'Honorable M. *Robertson*, M. *Coullée*, M. *Gendron*, M. *Hemming* et M. *Joly*,

Agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté, G. M. MUIR,
G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messager.

L'Honorable M. *Panet* du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, qu'il soit reçu et adopté,

Et il est lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
ce 26 novembre 1869.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre Comité prend sur lui de recommander que son *quorum* soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS PANET,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Wood* soit ajouté au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de ce Conseil soit référé au Comité des Contingents.

L'Honorable M. *Beaubien* propose,

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre, durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien*, *Beaudry*, *Ferrier*, *Hale*, *Thibaudeau* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité collectif des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'Honorable M. *Dionne*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, le 30 novembre courant à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*,

La Chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Mardi, 30 Novembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
Le Maire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Hon. M. *de Léry*, des habitants des townships d'Aylmer et Gayhurst,

Par le même, des colons de la paroisse de Ste. Germaine du lac Etchemin,

Par l'Hon. M. *LeMaire*, du Curé *et al.*, de la paroisse de Varennes,

Par l'Hon. M. *Prudhomme*, du Directeur et des Dames de l'Asile de la Providence, du Côteau du Lac,

° Par l'Hon. M. *Dionne*, des habitants de la paroisse de St. André et autres,

Par l'Hon. M. *Hale*, de la Compagnie d'Ardoise de Rockland,

Par le même, d'Alexander A. Stevenson *et al.*, de Montréal,

Par l'Hon. M. *Fraser*, de John Kerry *et al.*, de Montréal,

Par l'Hon. M. *Prudhomme*, du Révd. A. F. Truteau *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des habitants de St. Romuald de Farnham, District de Bedford, demandant que l'Union St. Joseph de Farnham soit incorporée,

Des Dames de l'Asile du Bon Pasteur de Québec, demandant de l'aide.

L'Honorable M. *Fraser* présente le Bill (C) intitulé : " Acte pour obliger les corporations à faire des rapports annuels aux trois branches de la Législature."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Ross* propose, secondé par l'Honorable M. *Dionne*,
 Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettré devant cette Chambre les papiers constatant le nombre de limites de bois vendues à vente privée, depuis la Confédération, le nom des acquéreurs, la nature des limites, et les conditions de la vente, dans toute la Province,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative; et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'Honorable Orateur présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, il est lu, et il est comme suit :

N. F. BELLEAU,

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec transmet au Conseil Législatif le rapport de l'Imprimeur de la Reine indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session restant entre ses mains, avec ensemble un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits Statuts.

Le Lieutenant-Gouverneur transmet aussi le rapport de l'Imprimeur de la Reine touchant les dépenses et les revenus de la *Gazette Officielle de Québec*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, }
 Québec, ce 30 novembre 1869. }

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Prudhomme*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 1er Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des Dames de Charité du Bon Pasteur de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ross*, de William Stoddard, Ecr., *et al.*,

Par l'Honorable M. *Archambault*, du Collège Masson de Terrebonne.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la société Numismatique et Archéologique de Montréal, demandant à être incorporée ;

Des membres du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Filles de Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie de la Magdelaine, demandant de l'aide.

Alors sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 2 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont ;

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, de *Grégoire Couture et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de *S. Waddell et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *LeBouthillier*, du Conseil Municipal du township du Cap-des-Rosiers,

Par le même, des Censitaires de la seigneurie " Nicolas Rioux,"

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne,

Par le même, du Révd. A. Labelle *et al.*, de St. Canut,

Par l'Honorable M. *Panet*, des Dames de l'Asile des Orphelins protestants de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Grand-Vicaire administrateur catholique romain de Montréal demandant de l'aide pour l'Institution des sourds-muets, membres de l'Ordre de St. Viateur ;

De John Kerry, Benjamin Lyman et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Collège des Pharmaciens de la Province de Québec ;"

D'Alexander Stevenson et autres, demandant que la Société Calédonienne de Montréal soit incorporée ;

De la Compagnie d'Ardoise de Rockland, demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital de \$50,000 ;

Des habitants de St. André, St. Alexandre et St. Hilaire, comté de Kamouraska, demandant de l'aide pour construire une jetée ;

Du Directeur et des dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Côteau du Lac, comté de Soûlanges, demandant un octroi de \$200 ;

Du curé et autres de Ste. Anne de Varennes, demandant un octroi de \$800 pour l'Hospice Lajemmerais ;

Des habitants de Ste. Germaine du lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant un octroi de \$400 pour terminer le chemin du lac Etchemin, un octroi de \$500 pour la route du 5e et 6e rang de Ware et un autre octroi de \$300 pour l'ouverture du chemin Mettzamett ;

Des habitants [des Townships Aylmer et Gayhurst, comté de Beauce, demandant un octroi pour un chemin de colonisation, devant traverser les huit rangs d'Aylmer, et devant se terminer au Township de Dorset.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (D) intitulé : " Acte pour amener la loi concernant la promulgation des Statuts de cette Province."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de Fromage et de Beurre dans cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Panet*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 3 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :—

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Ross,
Thibault,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. de *Léry*, des habitants du township de Frampton,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de l'Association de l'Asile Ste. Brigitte de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames du Monastère de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide,

De William Stoddard, Ecuier, et autres demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Quebec, New-York and Boston Lumber Company,"
De la corporation du collège Masson, demandant de l'aide.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé :
"Acte pour protéger les manufactures de Fromage et de Beurre dans cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Spécial composé des Honorables Messieurs *Archambault*, *Dostaler*, *Hale*, *Ross*, *Wood* et le moteur avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, lesquels s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 8 heures P. M.

Lundi, 6 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de l'Union St. Jacques de Montréal,

Par le même, de l'Union St. Joseph de Montréal,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de A. *Beaudry et al.*, d'Aylmer.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De S. Waddell et autres, demandant des amendements à l'acte concernant les jeux de Billard ;

De Grégoire Couture et autres, résidant dans la cité de Québec, demandant que la Justice ait son cours dans l'affaire Prévost et Marois ;

Du Maire et des Conseillers de la municipalité locale du Canton du Cap-des-Rosiers, demandant à être séparés en deux municipalités distinctes ;

Des censitaires de la seigneurie " Nicolas Rioux," demandant la passation d'un acte pour réformer et corriger le cadastre de la dite seigneurie ;

Du curé, du préfet du comté et des autres habitants de la paroisse de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin de colonisation à l'Ouest de Ste. Agathe ;

Du Révérend A. Labelle et autres, de la paroisse St. Canut, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin de colonisation à l'ouest de Ste. Agathe ;

Des Dames formant le comité de direction de l'Asile des Orphelins protestants de Québec, demandant de l'aide.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (E) intitulé : " Acte pour abréger et simplifier les avis légaux dans la *Gazette Officielle de Québec.*"

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi, le quatorze décembre courant.

L'Honorable M. *Archambault* présente un Bill (F) intitulé : " Acte pour refondre et amender les Actes concernant le Notariat."
 Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi, le quatorze décembre courant.

Alors sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 7 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table.

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du township de *Ware et al.*,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de *John C. Thomson et al.*, de Québec,

Par le même, de *D. A. Ross, Ecr., et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Révd. M. *Dowd et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de la Supérieure de l'Asile de la Providence à Joliette,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de la Charité, de l'Hôpital Général de Montréal,

Par le même, des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de St. Jean,

Par le même, du Curé *et al.*, de la paroisse St. Joseph de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du 8e et 9e rangs du Canton de Frampton, demandant un aide de \$200 pour réparer un chemin ;

De l'Association d'Asile de Ste. Brigitte de Québec, demandant de l'aide.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et

Il est alors lu par le Greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 7 décembre, 1869.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la 49e règle ;

Des Dames de l'Asile du Bon Pasteur de Québec, demandant de l'aide ;

Du Révd. M. Rousselot, demandant de l'aide, au nom des aveugles de l'Asile de Nazareth, cité de Montréal ;

Du même, demandant de l'aide pour l'Asile, rue Bonaventure, cité de Montréal ;

Du même, demandant de l'aide pour l'Asile de Nazareth, de la cité de Montréal ;

Des citoyens de Montréal, demandant de l'aide pour l'Asile de la Providence ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des colons du Canton Langevin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour parachever le chemin Langevin, et pour ouvrir une route sur les lots 23 et 24 des rangs 9, 10 et 11 du dit canton ;

Des habitants de St. André, St. Alexandre et St. Hilaire, comté de Kamouraska, demandant de l'aide pour construire une jetée ;

Du Directeur et des Dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Côteau du Lac, comté de Soulanges, demandant un octroi de \$200 ;

Du curé et autres, de Ste. Anne de Varennes, demandant un octroi de \$800 pour l'Hospice Lajemmerais ;

Des habitants des cantons de Gayhurst et d'Aylmer, comté de Beauce, demandant un octroi pour un chemin de colonisation devant traverser les huit rangs d'Aylmer et devant se terminer au Canton de Dorset ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie de la Magdelaine, demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste. Germaine du lac Etchemin, comté de Dorchester, demandant un octroi de \$400 pour terminer le chemin du lac Etchemin, un octroi de \$500 pour la route du 5e et 6e rangs de Ware et un autre octroi de \$300 pour l'ouverture du chemin Mettzamett ;

Des Filles de Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des membres et du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Corporation du Collège Masson, demandant de l'aide ;

Des Dames du Monastère de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Grand-Vicaire Administrateur catholique romain de Montréal, demandant de l'aide pour l'Institution des Sourds-Muets, membres de l'Ordre de St. Viateur ;

Des Dames formant le comité de direction de l'Asile des Orphelins Protestants de Québec, demandant de l'aide ;

Du Révérend A. Labelle et autres de la paroisse de St. Canut, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin de colonisation à l'ouest de Ste. Agathe ;

Du Curé, du Préfet du comté et des autres habitants de la paroisse de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin de colonisation à l'ouest de Ste. Agathe ;

De Grégoire Couture et autres, résidant dans la cité de Québec, demandant que la justice ait son cours dans l'affaire Prévost et Marois.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis avaient été donnés dans chaque cas :

De Charles Ernest Ovide Belle, Ecr., Notaire Public, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte l'autorisant à garder les minutes de feu Joseph Belle, Ecr., Notaire Public, son père, et à en délivrer des copies authentiques ;

Des censitaires de la Seigneurie " Nicolas Rioux ", demandant la passation d'un acte pour réformer et corriger le cadastre de la dite Seigneurie.

Le tout respectueusement soumis.

LOUIS PANET,
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : " Acte pour obliger les corporations à faire des rapports annuels aux trois branches de la Législature,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à Jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé :
“ Acte pour amender la loi concernant la promulgation des Statuts de cette
Province,”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à
Jeudi, à 3 heures P. M.

Jeudi, 9 Décembre 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont ;

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
table.

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de l'Hôpital-Général du District de
Richelieu,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, du comité des Dames de l'Orphelinat
Protestant des Filles de Québec,

Par l'Honorable M. *Panet*, du Révd. L. Provancher, de Québec,

Par le même, des habitants de la Seigneurie de St. Gabriel,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Directeur de l'Asile des Orphelins de St.
Patrice, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de William Tait *et al.*, de Montréal,

Par le même, de la Faculté Médicale de l'Université McGill, de Montréal,

Par le même, de la Compagnie Minière d'Huntington,

Par le même, de la Société Bienveillante des Dames de Montréal,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de l'Honorable L. T. Drummond *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du curé *et al.*, de St. Janvier,

Par le même, des citoyens de la paroisse de St. Benoît,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de l'Asile de Ste. Elizabeth,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, du Conseil du Barreau de la Province de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de S. Foster *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Union St. Jacques de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'Union St. Joseph de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De E. Lauzon et autres du village d'Aylmer, demandant à être incorporés sous le nom " L'Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer."

L'Honorable M. *Fraser*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les Manufactures de Fromage et de Beurre dans cette Province," fait rapport que ce Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel que rapporté, soit référé à un comité général de toute la Chambre pour lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé : " Acte pour amender la loi relative à la Constitution de la Cour Supérieure," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité Conjoint des Impressions présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC.

Chambre de Comité No. 3, 6 décembre 1869.

Premier rapport du Comité Conjoint des Impressions de la Législature.

Le comité conjoint des impressions de la Législature demande la permission de présenter comme son premier rapport, le rapport de son sous-comité au sujet des comptes d'impressions de l'année écoulée et le rapport de son greffier, et en recommande respectueusement la considération.

Votre comité recommande que le rapport du commissaire nommé pour s'enquérir de toutes les circonstances relatives à la présentation d'une pétition, devant cette chambre, par l'Honorable *I. E. Thibaudeau* et autres soit imprimé et distribué aussitôt que possible, pendant la session.

Votre comité recommande en outre qu'un sous-comité composé des Honorables MM. *Hale, Robertson, Beaudry* et *Joly* soit nommé pour examiner et lui faire rapport de temps à autre, au sujet des documents à lui réservés aux fins d'en recommander l'impression ou la non impression.

Le tout respectueusement soumis,

J. O. BEAUBIEN,
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC.

Chambre de comité No 3, 2 décembre 1869.

Au Président et aux Membres du Comité conjoint des Impressions pour les deux Chambres.

Votre sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions des deux Chambres pour l'année écoulée et la teneur du rapport du greffier, a l'honneur de vous faire rapport comme suit :

Les comptes et les livres ont été examinés et trouvés corrects.

Votre sous-comité recommande que la 58e règle de l'Assemblée Législative, quant à ce qui a trait à l'impression des Bills Privés par les entrepreneurs de l'impression des bills de la Législature et la 94e règle, aussi de l'Assemblée Législative qui comporte que "Toute motion à l'effet de faire imprimer un document est au préalable soumise au comité permanent des impressions qui en fait rapport, avant que la question ne soit mise aux voix" soient strictement suivies ; et aussi, les règles correspondantes du Conseil Législatif.

Qu'un sous-comité composé de quatre membres soit nommé pour examiner et faire rapport de temps à autre à votre comité, au sujet de ceux des documents qui lui sont soumis et qui doivent-être imprimés et de ceux qui ne doivent pas l'être.

Votre sous-comité a examiné la cédule des prix pour les contrats des impressions mentionnés dans le rapport du Greffier et il les trouve raisonnables ; il considère qu'ils sont le terme moyen de ceux qui ont déjà été soumis au comité général. Il recommande en conséquence, que des contrats soient faits aux prix et conditions y mentionnés.

Votre sous-comité recommande que tous les documents de la Législature qui doivent être imprimés, le soient par l'entremise du Greffier de ce comité qui a la charge de surveiller les dépenses de cette branche du service.

Votre sous-comité recommande en outre que l'Imprimeur de la Reine soit chargé de faire faire toutes les impressions des divers départements du service public sous la direction de leurs chefs respectifs.

Le tout respectueusement soumis,

EDWARD HALE.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre les papiers constatant le nombre des limites vendues à vente privée, depuis la Confédération, les noms des acquéreurs, la nature de ces limites, et les conditions de la vente dans toute la Province.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session, A.*)

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : "Acte pour obliger les Corporations à faire des rapports annuels aux trois branches de la Législature,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que permission lui soit donnée de retirer le dit Bill.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*,
La Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 10 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Wood*, de A. Guertin *et al.*, de St. Romuald de Farnham,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, du Curé *et al.*, de Ste. Thérèse, comté de Terrebonne.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Electeurs municipaux de la Cité de Québec, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite cité ;

Du Directeur et autres de l'Asile Ste. Brigitte de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Supérieure de l'Asile de la Providence de Joliette, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité administratrices de l'Hôpital-Général, établi en la Cité de Montréal, le 3 Juin 1753, demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité, de St. Jean, demandant de l'aide pour un hôpital ;

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité, de St. Jean, demandant de l'aide pour une Salle d'Asile ;

Du Curé et des Notables et autres, de la paroisse St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide pour l'Asile Bethléem ;

Des Francs-tenanciers des Cantons de Ware, Cranbourne et Standon, demandant que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur émette une proclamation reconnaissant civilement la paroisse de Ste. Germaine du lac Etchemin ;

Des Habitants de la cité de Québec, demandant que la Société St. André de Québec, soit incorporée.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D) intitulé :
 “ Acte pour amender la loi concernant la promulgation des Statuts de cette
 Province,”

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
 Ordonné, Que permission lui soit donnée de retirer le dit Bill.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 13 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

<i>Archambault,</i> <i>Armstrong,</i> <i>Bryson,</i> <i>Dionne,</i> <i>Dostaler,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Fraser,</i> <i>Gingras,</i> <i>Hale,</i> <i>LeBouthillier,</i> <i>Le Maire,</i>	<i>Léry, de</i> <i>McGreevy,</i> <i>Panet,</i> <i>Proulx,</i> <i>Prudhomme,</i> <i>Rodier,</i> <i>Ross,</i> <i>Starnes,</i> <i>Thibaudeau,</i> <i>Wood.</i>
---	--

L'Honorable Orateur informe la Chambre que c'est l'intention de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se rendre à quatre heures après-midi à la Salle du Conseil Législatif pour sanctionner au nom de Sa Majesté le Bill (No. 11.) intitulé : “ Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure,” passé par les deux Chambres.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Starnes*, de Hugh Allan *et al.*, de Montréal,

Par le même, de H. Hogan *et al.*, de Montréal,

Par le même, de l'Union St. Pierre de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques de Montréal,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de la Corporation de la Cité de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de J. D. Kennedy *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de Chambly,

Par le même, du Club Montarville de Longueuil,

Par l'Honorable M. *Ross*, de J. E. J. Landry, Ecr., M. D. *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, des Directeurs du Dispensaire de la Charité,

Par l'Honorable M. *de Léry*, de Hugh Kelly *et al.*,

Par le même, des habitants de Cranbourne,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal,

Par le même, des Dignitaires de l'Orphelinat Protestant de Montréal,

Par le même, de W. Workman *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Révd. M. Millier, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital-Général du District de Richelieu ;

Des Dames composant le Comité de Direction de l'Asile des Orphelins de Québec, demandant de l'aide ;

Du Révd. M. Provancher, demandant de l'aide en faveur du "Naturaliste Canadien ;"

Des propriétaires de lots dans la Seigneurie de St. Gabriel, demandant de l'aide pour mettre en bon état deux routes parallèles, en arrière de leurs concessions ;

Du Directeur et autres de l'Asile des Orphelins de St. Patrice de Montréal, demandant de l'aide ;

De William Tait et Patrick McKenna de la côte des Neiges, District de Montréal, demandant la passation d'un acte rappelant la sixième clause et les suivantes, de l'Acte intitulé : " Acte pour permettre à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, de faire la translation des corps inhumés dans l'ancien cimetière catholique de Montréal, et d'agrandir le nouveau cimetière de Notre-Dames des Neiges ;

De la Faculté Médicale de l'Université McGill, demandant de l'aide ;

De la Compagnie Minière de Huntington, demandant de l'aide pour la construction d'un chemin à lisses ;

De la Société des Dames Bienveillantes de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Honorable L. T. Drummond et Antoine Brodeur demandant la ratification de l'arpentage et du bornage de la ligne de division entre les cantons de Grantham et d'Upton ;

Du Curé et des habitants de St. Janvier, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin à l'Ouest de Ste. Agathe ;

Des habitants de St. Benoît, comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur d'une maison de charité ;

Du Révérend M. Dupuis, demandant de l'aide en faveur de l'Asile Ste. Elizabeth, comté de Joliette ;

Du Conseil du Barreau de la Province ds Québec, demandant que l'on confère aux différentes sections du Barreau de la Province, le droit d'imposer une contribution aux membres de la profession, pour entretenir une bibliothèque convenable ;

De Sam. Foster et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le rapport du Bibliothécaire soit référé au comité conjoint de la Bibliothèque.

La Chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

A quatre heures de l'après-midi, Son Excellence Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit : " Gentilhomme Huissier de la Verge-Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la Salle du Conseil Législatif ;

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le Greffier de la Couronne en chancellerie lit le titre d'un Bill à être passé, comme suit ; " Acte pour amender la loi relative à la Constitution de la Cour Supérieure."

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le Greffier de cette Chambre, comme suit :

" Au nom de sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ce bill."

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer et l'Assemblée Législative s'en est allée.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Rodier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec divers amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, et il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Rodier*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 14 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, de Jean Doyon *et al.*, des townships de Forsyth, Adstock et Shenley,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Robert W. Pearson, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des citoyens de St. Jean Chrysostôme,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de William G. Walsh *et al.*, du comté de Pontiac,

Par l'Honorable M. *Panet*, d'Edouard Lagueux écuyer, *et al.*, du comté de Lévis,

Par le même, des habitants de Tewkesbury,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de l'Ecole de Médecine de Montréal,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des Directeurs provisoires du chemin de colonisation du nord de Montréal,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de Fred. W. Andrews, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du curé et autres de Ste. Thérèse, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin à l'ouest de Ste. Agathe ;

Du Dr. A. Guertin *et al.*, demandant l'incorporation de la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald de Farnham.

L'Honorable M. *Rodier* du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,
Chambre du Comité, 13 Décembre 1869.

Le Comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre Comité a examiné les comptes du Greffier depuis le 24 mars 1869 au 24 Novembre de la même année.

Le Greffier a eu entre les mains depuis l'époque en premier lieu mentionnée une somme de \$26,464.98. dont il avait à rendre compte.

Le Greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 424 inclusivement à 651 aussi inclusivement, de ses déboursés, depuis le 24 Mars 1869 au 24 Novembre de la même année, montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les dites deux époques à la somme de \$25,288.57, y comprenant la somme de \$1,946.88, déposée par le Greffier au crédit du Trésor de cette Province, le 30 Juin dernier:—en sorte qu'il resterait entre les mains du Greffier une somme de \$1,176.41, dont il aura à rendre compte ci-après:—et montrant aussi que les dépenses réelles ne se sont élevées pour le dit espace de temps qu'à la somme de \$23,341.69.

Et votre Comité afin de mettre le Greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session recommande qu'il soit autorisé à retirer la somme de \$5,000 à même et sur les fonds qui se trouvent entre les mains du Trésorier de cette Province au crédit du Conseil Législatif.

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, que le Greffier soit autorisé à retirer sur les fonds déposés entre les mains du Trésorier de cette Province, la somme de cinq mille dollars.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé :
" Acte pour abréger et simplifier les avis légaux dans la *Gazette Officielle de Québec*,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé :
" Acte pour refondre et amender les actes concernant le notariat ",

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du Comité Général sur le Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de Fromage et de Beurre dans cette Province,"

Les amendements rapportés par le Comité sont lus séparément par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 15 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont ;

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prud'homme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, du Conseil Municipal de Forsyth, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Maire *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Mary McCarthy *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie d'Emmagasinage de Montréal demandant à être incorporée ;

Des Aubergistes, Hôteliers et autres de la Cité de Montréal, demandant des amendements à un acte permettant à la Corporation de Montréal d'exiger que les tavernes et auberges soient fermées à 9 heures en hiver et à 10 heures en été ;

Du Président *et al.*, de l'Union St. Pierre de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Corporation de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De J. D. Kennedy, Ecr., et autres de la Cité de Montréal, demandant l'incorporation de la Société Catholique Irlandaise de Bienveillance ;

Des Notables du Bassin et du Canton de Chambly, ainsi que de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de St. Joseph de Chambly ;

Du Club Montarville de Longueuil, demandant à être incorporé ;

Du Président et des gouverneurs du collège des Chirurgiens et des Médecins du Bas-Canada, s'opposant à l'incorporation du collège des Pharmaciens de la Province de Québec ;

Des Directeurs du Dispensaire de la Charité, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Joseph de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

Des habitants du Canton de Cranbourne, demandant de l'aide pour une société de colonisation ;

Du Comité de Direction de la maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Directeurs de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Comité de Direction du Dispensaire de Montréal, demandant de l'aide.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B) intitulé : "Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 16 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de Henry Fry, écr., de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de D. Torrance *et al.*, de Montréal,

Par le même, de Thomas *Workman et al.*, de Montréal,

Par le même, de Geo. Wood *et al.*, de Coaticooke,

Par le même, de W. E. Ibbotson *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs Marianites de Ste. Croix,

Par le même, de M. Charles Villandre, de St. Laurent, comté de Jacques Cartier.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud, demandant à ce qu'une partie de leur municipalité soit annexée à la municipalité de St. Roch-Nord ;

Des Directeurs provisoires du Chemin de Fer de Colonisation du Nord, demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

De l'école de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de Tewkesbury, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Jacques-Cartier ;

D'Edouard Lagueux, écuyer et autres, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Chaudière ;

Des habitants des Cantons d'Allean et Cawood, comté de Pontiac, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants de St. Jean Chrysostôme, demandant de l'aide pour creuser une rivière ;

De Robert W. Pearson, écuyer de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de pratiquer comme avocat dans la province de Québec ;

Des habitants des cantons de Tring, Forsyth, Adstock et Shenley, demandant la passation d'un acte divisant les dits cantons en trois municipalités.

L'Honorable M. *Panet* du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

Odonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 15 décembre 1869.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre Comité après avoir examiné les requêtes suivantes trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la 49^e règle :

Des habitants de St. Benoit, Comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide en faveur d'une maison de Charité,

Du Révérend M. Dupuis, demandant de l'aide en faveur de l'Asile de Ste. Elisabeth, comté de Joliette,

De la Société des Dames bienveillantes de Montréal, demandant de l'aide,

De la Compagnie minière de Huntington, demandant de l'aide pour la construction d'un chemin à lisses,

De la Faculté Médicale de l'Université McGill, demandant de l'aide,

Du Directeur et autres de l'Asile des Orphelins de St. Patrice de Montréal, demandant de l'aide,

Des propriétaires de lots dans la seigneurie de St. Gabriel demandant de l'aide pour mettre en bon état deux routes courant parallèles, en arrière de leurs concessions,

Du Révérend M. Provancher, demandant de l'aide en faveur du "*Naturaliste Canadien*,"

Des Dames composant le Comité de Direction de l'Asile des Orphelins de Québec, demandant de l'aide,

Du Révérend M. Millier, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital-Général du District de Richelieu,

Du Directeur et autres de l'Asile Ste. Brigitte de Montréal, demandant de l'aide,

De la Supérieure de l'Asile de la Providence de Joliette, demandant de l'aide,

Des Sœurs de la Charité, administratrices de l'Hôpital-Général, établi en la cité de Montréal, le 3 juin 1753, demandant de l'aide,

Des Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de St. Jean, demandant de l'aide pour une salle d'Asile,

Des mêmes, demandant de l'aide pour une salle d'Asile,

Du Curé, des Notables et autres de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide pour l'Asile Bethléem,

Des Francs-tenanciers des Cantons de Ware, Cranbourne et Standon, demandant que le Conseil prenne des mesures nécessaires pour que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur émette une proclamation reconnaissant civilement la paroisse de Ste. Germaine du lac Etchemin,

De l'Association d'Asile de Ste. Brigitte de Québec, demandant de l'aide,

Des habitants des 8e et 9e rangs du Canton de Frampton, demandant un aide de \$700 pour réparer un chemin,

Du curé et autres de Ste. Thérèse, comté de Terrebonne,

Du curé et des habitants de St. Janvier, comté de Terrebonne, demandant l'Arpentage des terres, et l'ouverture d'un chemin à l'ouest de Ste. Agathe.

Votre Comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De William Stoddard, écuyer et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " The Quebec New-York and Boston lumber Company ;

Des Electeurs municipaux de la cité de Québec, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite cité ;

De l'Union St. Jacques de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'Union St. Joseph de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité après avoir examiné les pétitions suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

De l'Honorable L. T. Drummond et Antoine Brodeur, écuyer, demandant la ratification de l'arpentage et du bornage de la ligne de division entre les Cantons de Grantham et d'Upton ;

De Sam. Foster et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer de jonction de Montréal ;

Du Maire et des Conseillers de la municipalité locale du Canton du Cap-des-Rosiers, demandant à être séparés en deux municipalités distinctes ;

Du Conseil du Barreau de la Province de Québec, demandant que l'on confère aux différentes sections du Barreau de la Province le droit d'imposer une contribution aux membres de la profession pour entretenir une bibliothèque convenable ;

De William Tait et Patrick McKenna, de la Côte des Neiges, district de Montréal, demandant la passation d'un acte rappelant la sixième clause et les suivantes de l'acte intitulé : " Acte pour permettre à la Fabrique de la paroisse de Montréal de faire la translation des corps inhumés dans l'ancien cimetière catholique de Montréal, et d'agrandir le nouveau cimetière de Notre-Dame des Neiges :"

Néanmoins votre comité recommande dans le cas de l'hon. L. T. Drummond ainsi que dans celui de la municipalité du Cap-des-Rosiers, la suspension de la 49e règle, vu qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Votre Comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la quarante-neuvième règle :

De la Société numismatique et archéologique de Montréal, demandant à être incorporée,

De la compagnie d'ardoise de Rockland, demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital de \$50,000,

Du Dr. A. Guertin et autres, demandant l'incorporation de la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald de Farnham,

Des habitants de St. Romuald de Farnham, District de Bedford, demandant que l'Union St. Joseph de Farnham soit incorporée,

Des habitants de la cité de Québec, demandant que la Société St. André de cette ville, soit incorporée,

De S. Waddell et autres, demandant des amendements à l'acte concernant les jeux de billards,

De E. Lauzon et autres du village d'Aylmer, demandant à être incorporés sous le nom de " L'Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer, "

D'Alexandre Stevenson et autres demandant que la Société Calédonienne de Montréal soit incorporée.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet* secondé par l'Honorable *McGreevy*, il est

Ordonné—Que le dit rapport soit reçu.

L'honorable M. *Hale*, du Comité conjoint des Impressions, présente son second rapport.

Il est lu par le Greffier, comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre du Comité, No. 3, 16 Décembre 1869.

Deuxième Rapport du Comité conjoint des Impressions pour les deux Chambres.

Le Comité conjoint des Impressions pour les deux Chambres a l'honneur de présenter à Votre Honorable Chambre, comme son deuxième rapport, deux rapports de son sous-comité et les recommande respectueusement à votre considération,

Le tout respectueusement soumis

EWD. HALE.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité No. 3, Jeudi, 16 Décembre 1869.

Au Président et aux membres du Comité conjoint des Impressions pour les deux Chambres.

Votre sous-comité a l'honneur d'informer votre comité qu'il a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

1o. Les comptes publics pour l'année fiscale terminée le 30 Juin 1869, comme documents sessionnels ;

20. Réponse à une adresse au sujet des sociétés de colonisation formées en vertu de l'acte de la dernière session, pour la distribution, pendant la session et comme documents sessionnels.

Votre sous-comité recommande en outre que la réponse à une adresse au sujet de la correspondance échangée entre le Gouvernement de la Puissance et celui de la Province de Québec, au sujet de l'Immigration, ne soit pas imprimée.

Le tout respectueusement soumis,

EDW. HALE
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF,
Chambre de Comité No. 3, samedi, 11 Décembre 1869.

Au Président et aux membres du Comité Conjoint sur les Impressions pour les deux Chambres.

Votre Sous-Comité a l'honneur d'informer votre Comité qu'il a soigneusement examiné les documents suivants, savoir :

“ Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, touchant le pouvoir réclamé par le Gouvernement de la Puissance, de désavouer les actes des Législatures locales etc., etc.”

“ Rapport de l'Imprimeur de la Reine au sujet du coût et des revenus de la “ *Gazette Officielle* et celui des Statuts.”

Votre sous-comité recommande que le premier de ces documents soit imprimé en partie en la quantité ordinaire pour la distribution pendant la session et les documents sessionnels, et que les suivants le soient en partie, aussi, pour les documents sessionnels seulement ;

Votre Sous-Comité recommande, en outre que le message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, transmis à l'Assemblée Législative, au sujet du refus de Son Excellence le Gouverneur-Général, de sanctionner un acte intitulé : “ Acte pour définir les privilèges, immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, etc, etc., ne soit pas imprimé.

Le tout respectueusement soumis,

EDW. HALE
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 17 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :—

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Georges de Beauce *et al.*,

Par le même, des habitants de Jersey, comté de Beauce,

Par le même, des Colons de Jersey et Marlow, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *Dionne*, de Joseph Lefèvre, Ecr., *et al.*, de St. Giles,

Par le même, du Révd. M. Huot *et al.*, de Ste. Agathe,

Par le même de Lazare Bédard, Ecr., *et al.*, de St. Flavien,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants de St. Louis de l'Isle aux Coudres,

Par le même, des habitants de St. Sauveur,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de la paroisse de Ste. Agathe des Monts,

Par le même, des habitants de St. Hippolyte,

Par l'Honorable M. *Wood*, de R. Kimpton *et al.*, de Roxton.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis, pour 1869.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De mademoiselle Elise Ayotte, et autres aveugles de l'Asile Nazareth, demandant de l'aide en faveur de cette institution ;

Du Maire, des Echevins et des citoyens de Montréal, demandant que la Cité de Montréal ne soit pas soumise au nouveau projet de loi concernant la police ;

Du Conseil Municipal du Canton de Forsyth, comté de Beauce, demandant des octrois d'argent pour un chemin dans le canton d'Adstock et deux chemins entre le 2e et 3e rang, et le 6e et 7e rang de Forsyth.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills privés présente son quatrième rapport :—

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit : —

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

Ce 17 Décembre 1869.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle ;

Des Directeurs du Dispensaire de la Charité, demandant de l'aide ;

Du Comité de Direction de la Maison Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Joseph de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

Des Directeurs de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Notables du Bassin et du Canton de Chambly, ainsi que de St. Joseph de Chambly, demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital de St. Joseph de Chambly ;

De J. D. Kennedy, Ecr., et autres de la Cité de Montréal, demandant l'incorporation de la Société Catholique Irlandaise de Bienveillance ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Comité de Direction du Dispensaire de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants du Canton de Cranbourne, demandant de l'aide pour une société de colonisation ;

Du Président et des gouverneurs du collège des Chirurgiens et des Médecins du Bas-Canada, s'opposant à l'incorporation du collège des Pharmaciens de la Province de Québec ;

Du Club Montarville de Longueuil, demandant à être incorporé.

Votre Comité après avoir examiné les pétitions suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés ;

Des Aubergistes, Hôteliers et autres de la Cité de Montréal, demandant des amendements à un acte permettant à la Corporation de Montréal

d'exiger que les tavernes et auberges soient fermées à 9 heures en hiver et à 10 heures en été;

De John Kerry, Benjamin Lyman et autres demandant à être incorporés sous le nom de " Collège des Pharmaciens de la Province de Québec."

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

L'Honorable M. *LeMaire* présente un Bill (G) intitulé : " Acte pour incorporer le club Montarville de Longueuil."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, secondé par l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Honorable M. *Ross* présente un Bill (H) intitulé : Acte demandant le redressement de certaines erreurs commises dans la confection du cadastre de la seigneurie " Nicolas Rioux."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du second rapport du Comité Conjoint des Impressions,

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à Lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 20 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de Dame Luce Gertrude Drapeau *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants du Comté des Deux-Montagnes,

Par l'Honorable M. *Gingras*, du Conseil Municipal du Canton de Chicoutimi,

Par l'Honorable M. *Wood*, des habitants du 10ème et 11ème rangs de Shefford,

Par l'Honorable M. *Hale*, de J. B. Bishop *et al.*, de Dudswell.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Jacques Villandre, Ecr., Président de la Corporation du Collège St. Laurent, Comté Jacques Cartier, demandant de l'aide ;

Des Sœurs Marianites de Ste. Croix de St. Laurent, Comté Jacques Cartier, demandant de l'aide ;

Des Banquiers, Marchands, Médecins, Apothicaires, Chimistes et citoyens de Montréal et de Québec, demandant la passation d'un Bill incorporant le Collège des Pharmaciens de Québec ;

Des Marchands, Banquiers, Médecins, Apothicaires et citoyens de Coaticooke, Comté de Stanstead, demandant l'incorporation du Collège des Pharmaciens de Québec ;

Des Marchands, Banquiers, Médecins et Pharmaciens de la Cité de Montréal et de Québec, demandant la passation du Bill concernant l'incorporation du Collège des Pharmaciens de Québec ;

De John Redpath et autres demandant de l'aide en faveur des Protestants Sourds-Muets et Aveugles ;

Du Conseil du Bureau de Commerce, demandant que le projet de loi sur le "*Bill de Police*," ne devienne en force qu'en autant que le présent système d'impôt de la ville de Québec, ne sera pas grevé.

L'Honorable M. *Rodier*, du Comité Spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu,

Et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

Chambre du Comité, 20 décembre, 1869.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son second rapport.

Le Greffier ayant soumis ses comptes pour examen depuis le 24 novembre 1869 au 20 décembre de la même année, votre comité a nommé un sous-comité afin d'examiner les dits comptes et faire rapport aussitôt que possible.

Le Comité recommande que le Greffier soit autorisé à retirer du Trésorier de la Province, la somme de \$4.461.40 sur les argents au crédit du Conseil Législatif.

Le Comité recommande de plus qu'une somme de \$50.00 par année soit accordée à Th. Dion, messenger, pour les dépenses qu'il est obligé de faire comme ouvrier, à compter du premier janvier dernier.

Le tout respectueusement soumis,

CHS. S. RODIER
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, secondé par l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le Greffier soit autorisé à retirer du Trésorier de la Province, la somme de \$4.461.40 à même les fonds au crédit du Conseil Législatif.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité Conjoint des Impressions présente son troisième rapport.

Il est lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité No. 3, 20 décembre 1869.

Troisième Rapport du Comité Conjoint sur les Impressions de la Législature.

Votre Comité demande la permission de présenter, comme son troisième rapport, le rapport de son sous-comité, et a l'honneur de le recommander à la considération de Votre Honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

J. O. BEAUBIEN
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité No 3, 18 décembre 1869.

Sous-Comité du Comité Conjoint sur les Impressions de la Législature.

Au Président et aux Membres du Comité conjoint sur les Impressions pour les deux Chambres.

Votre sous-comité a l'honneur de vous faire rapport qu'il a examiné le premier rapport de la commission du service civil et qu'il en recommande l'impression en la quantité ordinaire pour la distribution pendant la session et les documents sessionnels.

Le tout respectueusement soumis,

EDW. HALE.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu et adopté.

L'Honorable M. *Archambault*, présente un Bill (I) intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois le treize janvier prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : " Acte pour abréger et simplifier les avis légaux dans la *Gazette Officielle de Québec*,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que permission lui soit accordée de retirer le dit Bill.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 21 Décembre, 1869.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaudien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des Sœurs de la Charité de Québec,

Par l'Honorable M. *Ross*, de Pierre Dupont *et al.*, de St Vital de Lambton, Comté de Beauce.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Georges, Linières et Jersey, Comté de Beauce, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Famine ;

Des habitants de Jersey et Linières, Comté de Beauce, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière-aux-Loups ;

Des habitants des Cantons de Jersey et de Marlow, Comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin de colonisation ;

De Joseph Lefèvre, écuier et autres, de St. Giles de Beauvillage, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du Révérend M. Huot et autres, de la paroisse de Ste. Agathe, demandant de l'aide pour terminer le chemin entre Ste. Agathe et la Station du Grand-Tronc de Methot's Mills ;

De Lazare Bédard, écuier et autres, de St. Flavien, demandant de l'aide pour terminer le chemin entre Ste. Agathe et la Gare du Grand-Tronc de Methot's Mills ;

Des habitants de St. Louis de l'Île-aux-Coudres, demandant de l'aide pour la construction d'un quai ;

Des habitants de St. Sauveur de Québec, Municipalité de St. Roch de Québec-Sud, s'opposant à la requête des habitants propriétaires, à l'Ouest du terrain des Ursulines de Québec, demandant leur annexion à la Municipalité de St. Roch Nord ;

Des habitants de Ste. Agathe-des-Monts, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin à l'Ouest de Ste. Agathe ;

Des habitants de St Hippolyte, demandant d'être détachés du comté de Montcalm pour faire partie du comté de Terrebonne ;

De John Sanborn et autres, du Canton de Roxton, demandant à ne pas faire partie d'une nouvelle municipalité des Cantons de Roxton, Milton, Granby et autres.

L'Honorable M. *Panet* du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 21 Décembre 1869.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49^{ème} règle :

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de St. Jean-Chrysostôme, demandant de l'aide pour creuser une rivière ;

Des habitants des Cantons d'Allean et Cawood, comté de Pontiac, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

D'Édouard Lagueux, écuyer et autres, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Chaudière ;

Des habitants de la paroisse de Tewkesbury, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Jacques-Cartier ;

Du Maire, des Échevins et des citoyens de Montréal, demandant que la Cité de Montréal ne soit pas soumise au nouveau projet de loi concernant la police ;

Du Conseil Municipal du Canton de Forsyth, comté de Beauce, demandant des octrois d'argent pour un chemin dans le canton d'Adstock, et de deux chemins entre le 2^e et 3^e rang, et le 6^e et 7^e rang de Forsyth ;

De mademoiselle Elise Ayotte et autres aveugles de l'Asile Nazareth, demandant de l'aide en faveur de cette institution ;

Des sœurs Marianites de Ste. Croix, de St. Laurent, comté de Jacques Cartier, demandant de l'aide ;

Du conseil du Bureau de commerce, demandant que le projet de loi sur le "*Bill de Police*" ne devienne en force qu'en autant que le présent système d'impôt de la ville de Québec, ne sera pas grevé ;

De John Redpath et autres, demandant de l'aide en faveur des protestants, sourds-muets et aveugles de Montréal ;

De Jacques Villandre, Écuier, président de la corporation du collège de St. Laurent, comté de Jacques Cartier, demandant de l'aide ;

Des marchands, banquiers, médecins, apothicaires et citoyens de la cité de Montréal et de Québec ;

Des marchands, banquiers, médecins, apothicaires et citoyens de Coaticooke, comté de Stanstead ;

Des banquiers, marchands, médecins, apothicaires, chimistes et citoyens de Québec et de Montréal, demandant tous la passation du Bill incorporant le collège des Pharmaciens de Québec.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De la corporation de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud, demandant à ce qu'une partie de leur municipalité soit annexée à la municipalité de St. Roch Nord ;

Des habitants des cantons de Tring, Forsyth, Adstock et Shenley, demandant la passation d'un acte divisant les dits cantons en trois municipalités.

Votre comité après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été complètement donnés ; il a trouvé de plus que cette requête n'était pas revêtue du sceau de la Corporation :

Du Président et autres de l'Union St. Pierre de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Néanmoins, votre Comité recommande dans ce cas la suspension des règles 35 et 49, vu qu'il pourra, comme Comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49e règle n'avaient pas été donnés :

De la Compagnie d'Emmagasinage de Montréal, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De Robert W. Pearson, écuyer, de Montréal, demandant la passation d'un acte lui permettant de pratiquer comme avocat dans la province de Québec.

Votre Comité après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'était pas de nature à requérir l'avis exigé par la quarante-neuvième règle :

Des Directeurs provisoires du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal, demandant des amendements à l'acte chapitre 51, passé dans la 32ème année du Règne de Sa Majesté,

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à onze heures A. M.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Dionne* soit ajouté au Comité des Ordres Permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant le notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé " Acte pour incorporer " le club Montarville de Longueuil,"

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Archambault* présente un Bill (J) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois le treize janvier prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

Mercredi, 22 Décembre, 1869.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Starnes*, du Révérend William Brethour *et al.*, de Ste. Malachie d'Ormstown.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Dame Luce Drapeau et autres, demandant que le Bill privé, intitulé : " Acte demandant le redressement de certaines erreurs commises dans la confection du cadastre de la seigneurie " Nicolas Rioux, " ne devienne pas loi ;

Des habitants du Comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide pour le creusage de la rivière au prince et de la petite rivière du Chêne ;

Du conseil municipal du Canton Chicoutimi, demandant de l'aide pour la construction d'un quai ;

Des habitants du 10e et 11e rangs du Canton de Shefford, comté de Shefford, s'opposant à certaine requête, demandant un acte changeant les limites du dit Canton ;

De J. B. Bishop et autres, de Dudswell, comté de Wolfe, demandant de l'aide pour l'extension d'un chemin allant jusqu'à Stoke.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills privés soit prolongé jusqu'à samedi le quinzième jour de janvier prochain ; que le délai pour présenter des Bills privés soit prolongé jusqu'à samedi, le vingt-deuxième jour de janvier prochain ; et que celui pour recevoir les Rapports d'un Comité Permanent ou spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à samedi le vingt-neuvième jour de janvier prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant le Notariat,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que la Chambre se forme de nouveau en Comité Général sur le dit Bill, jeudi, le treize janvier prochain.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité conjoint des Impressions, présente son quatrième rapport.

Il est lu par le Greffier, comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre du Comité, No. 3, 22 Décembre 1869.

Quatrième Rapport du Comité conjoint sur les Impressions de la Législature.

Votre comité a l'honneur de présenter à votre Honorable Chambre, comme son quatrième rapport, le rapport de son sous-comité, et en recommande la considération.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre du Comité, No. 3, 22 Décembre 1869.

Sous-Comité du Comité conjoint sur les Impressions pour les deux Chambres.

Au Président et aux Membres du Comité conjoint des Impressions de la Législature.

Votre sous-comité a l'honneur de faire rapport à votre Comité qu'il recommande l'impression en partie, en la quantité ordinaire pour la distribution pendant la session et pour les documents sessionnels, du premier rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des avantages qu'il y aurait de continuer le chemin de Gosford au Lac St. Jean.

Le tout respectueusement soumis

EDW. HALE.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu et adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à jeudi, le treize janvier prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la Chambre s'ajourne à Jeudi le treize janvier prochain à 3 heures P. M.

Jeudi, 13 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Beaubien,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Evariste de Forsyth,

Par le même, des habitants de St. Vital de Lambton,

Par l'Honorable M. *LeBouthillier*, des habitants des Municipalités de Pabos et Newport,

Par l'Honorable M. *Panet*, de la Chambre des Notaires de Québec,

Par le même, du Lord Evêque de Québec *et al.*,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Sauveur,

Par le même, des habitants de Ste. Adèle,

Par le même, des habitants de Ste. Agathe des Monts,

Par le même, des habitants de Ste. Marguerite du Lac Masson,

Par l'Honorable M. *LeBouthillier*, des habitants du Township de Cap-Chat,

Par le même, des habitants de Ste. Anne-des-Monts,

Par le même, des habitants du Township de Cap-Chat,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants de la paroisse St. Sauveur,

Par l'Honorable M. *Hale*, du Conseil Municipal de Sherbrooke,

Par le même, des habitants du Township d'Orford.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;
De la Très-Révérènde Sœur Saint-Louis, et autres religieuses professes de la Communauté des Sœurs de la Charité de la Cité de Québec, demandant une augmentation de leur octroi annuel, pour contrebalancer les pertes causées par l'incendie du 6 Juin 1869 ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, et St. Sébastien d'Aylmer, dans le Comté de Beauce, demandant de l'aide pour un chemin.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 2) intitulé : "Acte pour incorporer "la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : "Acte pour incorporer "L'Union St. Joseph de Farnham," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : "Acte pour incorporer "la Société Calédonienne de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : "Acte pour rendre valides certains actes notariés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 21) intitulé : "Acte pour pourvoir à la nomination de Juges de Paix, ayant une juridiction plus étendue," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour incorporer " la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald de Farnham," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 22) intitulé : " Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour établir un système général de Police en cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : " Acte demandant le redressement de certaines erreurs commises dans la confection du Cadastre, de la Seigneurie " Nicolas Rioux,"

Sur motion de l'Honorable M. *LeBouthillier*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de Compagnies pour l'empierrement des chemins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill (F) intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, la Chambre s'ajourne à
demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 14 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :—

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
table :

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de Ste. Adèle et al.,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du Conseil Municipal de St. Calixte de
Beauport,

Par le même, du Conseil Municipal de St. Ambroise de Kildare,

Par l'Honorable M. *LeBouthillier*, des habitants du comté et du district
de Gaspé,

Par le même, des habitants de la Grande Vallée, comté de Gaspé,

Par le même, des habitants de la paroisse de la Grande-Rivière, comté
de Gaspé,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des habitants de St. Bernard de Lacolle,
comté de St. Jean.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de Godmanchester et de Ste. Malachie d'Ormstown
comtés de Châteauguay et Huntingdon, demandant des amendements au

chapitre 119 de la 20ème Victoria, concernant un chemin public entre les dits comtés.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu

Et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 14 Janvier 1870.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49e règle :

Du conseil Municipal du Canton Chicoutimi, demandant de l'aide pour la construction d'un quai ;

De Lazare Bédard, écuyer et autres, de St. Flavien, ainsi que du Révérend M. Huot et autres, de la paroisse de Ste. Agathe, demandant de l'aide pour terminer le chemin entre Ste. Agathe et la Station du Grand Tronc de Methot's Mills ;

Des habitants de St. Georges, Linières et Jersey, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la rivière Famine ;

Des habitants des Cantons de Jersey et de Marlow, comté de Beauce, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin de Colonisation ;

Des habitants de Jersey et Linières, comté de Beauce, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la Rivière-aux-Loups ;

De Joseph Lefèvre, écuyer et autres, de St. Giles de Beauvillage, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Sauveur de Québec, Municipalité de St. Roch de Québec-Sud, s'opposant à la requête des habitants propriétaires, à l'Ouest du terrain des Ursulines de Québec, demandant leur annexion à la Municipalité de St. Roch-Nord ;

Des habitants de St. Louis de l'Île-aux-Coudres, demandant de l'aide pour la construction d'un quai ;

De Dame Luce Drapeau et autres, demandant que le bill privé, intitulé : "Acte demandant le redressement de certaines erreurs commises dans la confection du cadastre de la seigneurie "Nicolas Rioux," ne devienne pas loi ;

Des habitants du Comté des Deux-Montagnes, demandant de l'aide pour le creusage de la rivière au prince et de la petite rivière du Chêne ;

De J. B. Bishop et autres, de Dudswell, comté de Wolfe, demandant de l'aide pour l'extension d'un chemin allant jusqu'à Stoke ;

Des habitants du 10e et 11e rangs du canton de Shefford, comté de Shefford, s'opposant à certaine requête, demandant un acte changeant les limites du dit canton ;

De John Sanborn et autres, du canton de Roxton, demandant à ne pas faire partie d'une nouvelle municipalité des cantons de Roxton, Milton, Granby et autres ;

De la Très-Révérènde Sœur St. Louis et autres religieuses professes de la Communauté des Sœurs de la Charité de la Cité de Québec, demandant une augmentation de leur octroi annuel pour contrebalancer les pertes causées par l'incendie du 6 juin 1869 ;

Des habitants de St. Vital de Lambton et St. Sébastien d'Aylmer, comté de Beaucé, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Hippolyte, demandant d'être détachés du comté de Montcalm pour faire partie du comté de Terrebonne.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (G) intitulé : "Acte pour incorporer "le Club Montarville de Longueuil," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2) intitulé : "Acte pour incorporer "la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné,— Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Union St Joseph de Farnham,"

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé : "Acte pour incorporer "la Société Calédonienne de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No.17) intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes notariés,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour mardi prochain.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22) intitulé : " Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la Chambre pour Lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant le Notariat,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec divers amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M, *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à
lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 17 Janvier, 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
table :

Par l'Honorable M. *Bryson*, du Révérend R. Déléage *et al.*, du district
d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Hale*, de Fred. C. Capréol, de Toronto.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton d'Orford, demandant de l'aide pour certains
chemins de colonisation ;

De la municipalité de la ville de Sherbrooke, demandant que la dite
ville soit séparée du comté de Compton pour les fins municipales ;

De M. Grégoire et autres de la paroisse de St. Sauveur, priant cette
Honorable Chambre que le Bill (No. 36) ne devienne pas loi ;

Des habitants du canton de Cap-Chattes, demandant de l'aide pour la
construction d'un pont ;

Des habitants de Ste. Anne des Monts, demandant de l'aide pour rendre
plus faciles les portages entre Ste. Anne-des-Monts et le Mont-Louis ;

Des habitants du canton de Cap-Chattes, demandant que la route de
colonisation commencée dans le dit canton soit parachevée ;

Des habitants de Ste. Marguerite du lac Masson, demandant des modifications dans la nomination des agents des terres de la Couronne, dans le comté de Terrebonne ;

Des habitants de Ste. Agathe-des-Monts, demandant des modifications dans la nomination des agents des terres de la Couronne, dans le comté de Terrebonne ;

Du curé et des habitants de Ste. Adèle, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin de colonisation à l'Ouest de Ste. Agathe ;

Des habitants de St. Sauveur, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin de Colonisation à l'Ouest de Ste. Agathe ;

Du Lord Evêque de Québec, et autres, demandant de l'aide en faveur de l'asile de Belmont ;

De la Chambre des Notaires de Québec, offrant quelques observations et suggestions au bill des Notaires ;

Des habitants de la municipalité de Pabos et de Newport, demandant de l'aide pour la construction de trois ponts ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, demandant que le juge desservant les districts de Beauce et de Montmagny, reside permanentement à St. Joseph de la Beauce ;

Des habitants de St. Evariste de Forsyth, comté de Beauce, demandant que le juge desservant les districts de Beauce et de Montmagny, réside permanentement à St. Joseph de la Beauce.

L'Hon. M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 7) intitulé : "Acte pour incorporer la Société Calédonienne de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné,—Que le dit rapport soit reçu et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étont mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 2) intitulé : "Acte pour incorporer la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné,—Que le dit rapport soit reçu et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 6) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Union St. Joseph de Farnham," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *Beaubien*, présente un Bill (K) intitulé: "Acte pour amender l'acte des Mines d'Or."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (G) intitulé: "Acte pour incorporer "le Club Montarville de Longueuil,"

Sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (F) intitulé: "Acte pour refondre et amender les Actes concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec deux amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21) intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de juges de paix, ayant une juridiction plus étendue,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la
 Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 30)
 intitulé : "Acte pour incorporer " la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald
 de Farnham,"

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné,—Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :
 "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des
 chemins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que le dit ordre du jour soit continué à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité
 Général pour la prise en considération du Bill (J) intitulé : "Acte pour
 amender l'Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux
 Publics,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit
 Bill.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné,—Que la Chambre se forme de nouveau en Comité Général sur
 le dit Bill mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à
 demain à 3 heures P. M.

Mardi, 18 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des habitants des townships de Shefford Stukely, Bolton et Magog.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Adèle et des cantons d'Abercombie et Morin, comté de Terrebonne, demandant des modifications dans la nomination des agents des Terres de la Couronne, dans le comté de Terrebonne ;

Du Conseil Municipal de St. Ambroise de Kildare, demandant des modifications dans la nomination des Agents des Terres de la Couronne, dans le Comté de Terrebonne ;

Des habitants des missions de la petite Vallée, de la grande Vallée de la Magdeleine, du Manche d'Epée, du Gros-Mâle, de l'Anse Pleureuse, du Mont-Louis, de la Rivière à la Pierre, de la Glaude et du Ruisseau Arbourg, comté de Gaspé, demandant l'ouverture de certains chemins de colonisation ;

Des habitants de la Grande Vallée, comté de Gaspé, demandant le parachèvement de certains chemins de colonisation ;

Des habitants de la Grande-Rivière, comté de Gaspé, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Bernard de Lacolle, comté de St. Jean, demandant de l'aide pour l'Académie de Lacolle.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour incorporer la Société Calédonienne de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 2) intitulé : "Acte pour incorporer la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 6) intitulé ; "Acte pour incorporer "l'Union St. Joseph de Farnham,"

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 16) intitulé : "Acte pour établir un système général de Police en cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 17) intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes notariés,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 22) intitulé : " Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature et le Salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No 21) intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de juges de paix, ayant une juridiction plus étendue,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panet*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné,—Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Beaubien*, du Comité conjoint des Impressions, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir:

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,
Chambre de Comité No. 3, 18 Janvier 1870.

Comité conjoint des Impressions de la Législature.

Cinquième Rapport.

Votre Comité a l'honneur de présenter à Votre Honorable Chambre son cinquième rapport comme suit :

Qu'il a examiné soigneusement les documents suivants :

“ Réponse à une adresse de l'Assemblée Législative de la Province de Québec au sujet de la correspondance échangée entre le Gouvernement de la Province de Québec et celui de la Puissance du Canada ainsi que celui de la Province d'Ontario et les arbitres au sujet du partage de l'excédant de la dette de l'Ancienne Province du Canada depuis la dernière session de ce Parlement : ”

“ Rapport de l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique pour 1868.”

Votre Comité a l'honneur de recommander que le dernier soit imprimé en la quantité ordinaire pour les documents sessionnels, outre trois mille exemplaires français et deux mille exemplaires anglais pour le Département de l'Education.

Votre comité recommande en outre que le premier ne soit pas imprimé.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu et adopté.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 19 Janvier, 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Hale*, de Wm. L. Oliver *et al.*, de Barnston,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants du Canton Saguenay,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Hippolyte d'Abercrombie,

Par l'Honorable M. *Ross*, de Royer Taylor *et al.*, du township de Clifton.

Les requêtes suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du Canal de Huron et Ontario, demandant la nomination d'un comité, chargé de s'enquérir sur la position actuelle de la Compagnie et sur les avantages que présenterait le parachèvement des ouvrages projetés par la dite Compagnie ;

Des habitants des cantons de Kensington, Aumond, Egan, Bouchette et autres, demandant de l'aide pour certains chemins de colonisation.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 30) intitulé : " Acte pour incorporer " la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald de Farnham," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Hale* propose—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la commission ou nomination du, et des instructions données au Révd. M. l'abbé Godin, sur sa mission en Europe dans le but de visiter les établissements agricoles de France, Belgique et d'Irlande, avec un état des dépenses encourues à ce sujet.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 17) intitulé : "Acte pour rendre valides certains actes notariés,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (J) intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 16) intitulé : "Acte pour établir un système général de Police en cette Province,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Thibaudeau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 20 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :—

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeMaire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Par l'Honorable M. *Starnes*, des habitants du comté de Soulanges,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Calvin Abbott *et al.*; de Magog,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Revd. W. Taylor, D. D., *et al.*, de Montréal.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants des cantons de Shefford, Stukely, Bolton et Magog, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (J) intitulé :
 "Acte pour amender l'acte concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour établir un système général de Police en cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 21 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,

Hale,
LeMaire,
Léry, de
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Fraser*, d'Etienne T. Paquet *et al.*, de St. Etienne et St. Nicolas, comté de Lévis,

Par le même, de Amable Guay, *et al.*, de St. Joseph de Lévis,

Par l'Honorable M. *Hale*, de J. H. Graham A. M., L. L. D., *et al.*, de Richmond.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du Canton de Barnston, comté de Stanstead, demandant de l'aide pour parachever un chemin ;

Des habitants du Canton Saguenay, demandant de l'aide pour ouvrir une partie du chemin Callières, et jeter un pont sur la Rivière-aux-Canards ;

Des habitants de la paroisse St. Hyppolyte d'Abercrombie, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

Des habitants du Canton de Clifton, demandant de l'aide pour un chemin.

L'ordre du jour étant appelé pour la 2e lecture du Bill (K) intitulé :
" Acte pour amender l'acte des Mines d'Or,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la 2e lecture du Bill (I) intitulé :
" Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne
à lundi à 3 heures P. M.

Lundi, 24 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeMaire,

Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
table :

Par l'Honorable M. *deLéry*, des habitants de St. François de Beauce,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de Maxime St. Godard *et al.*, du district de
Richelieu,

Par l'Honorable M. *Hale*, des citoyens de Montréal,

Par le même, de la Société de Tempérance de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du comté de Soûlanges, demandant que la loi concer-
nant les voitures d'hiver soit appliquée aux comtés de Soûlanges, de Vau-
dreuil, de Jacques-Cartier et d'Hochelaga ;

Des habitants de Magog, demandant de l'aide pour parachever un che-
min passant par Magog et joignant la route d'Orford ;

Du Rev. M. Taylor et autres de l'Eglise Erskine, Montréal, s'opposant
à la demande des aubergistes de Montréal, demandant la prolongation des
heures fixées pour la fermeture des débits de liqueur.

L'honorable Orateur fait rapport du rapport annuel de l'Union St. Joseph de Sorel, pour 1869.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné,— Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 2) intitulé : "Acte pour incorporer la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative avait agréé son amendement sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 7) intitulé : "Acte pour incorporer la Société Calédonienne de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative avait agréé son amendement sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : "Acte pour faciliter les enquêtes dans les causes civiles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 33) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Association de Secours-Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : "Acte concernant les tarifs d'honoraires pour certains officiers de justice," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 55) intitulé : "Acte pour autoriser un prêt aux syndics des chemins à barrière de Québec, pour la réparation du pont Dorchester," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé : "Acte pour changer les limites des comtés de Joliette et de Montcalm," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : "Acte pour diviser la Municipalité du township du Cap-des-Rosiers, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Hale*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mardi, 25 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :—

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Hale*, de la division Howard, des Fils de Tempérance, de Montréal,

Par le même, de la Société des amis de Montréal,

Par le même, du Révd H. Wilkes D. D., *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, de J. A. Hervieux, *et al.*, Notaires, Régistrateurs, dans la Province de Québec,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants des townships de Clifton et Auckland.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'Etienne T. Paquet et autres, des paroisses de St. Etienne de Lauzon et St. Nicolas, comté de Lévis, demandant de l'aide pour un chemin ;

D'Amable Guay et autres de la paroisse de St. Joseph de Lévis, demandant de l'aide pour un chemin ;

Du principal, des professeurs *et al.*, du collège de St. François, demandant une aide de £250 pour le mettre en mesure de maintenir le cours commercial de l'Institution.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (K) intitulé :
" Acte pour amender l'Acte des Mines d'Or,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (I) intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Thibaudeau*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec divers amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (B) intitulé : "Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont lus la première fois, et

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 42) intitulé : "Acte concernant les devoirs de certaines charges judiciaires dans les cas de vacance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 56) intitulé : "Acte concernant l'émission des licences," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20) intitulé : "Acte pour faciliter les enquêtes dans les causes civiles,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33) intitulé ; "Acte pour incorporer "l'Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer,"

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Association de Secours-Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 53) intitulé : "Acte concernant les Tarifs d'Honoraires pour certains Officiers de Justice,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55) intitulé : "Acte pour autoriser un prêt aux syndics des chemins à barrière de Québec, pour la réparation du pont Dorchester,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26) intitulé : "Acte pour changer les limites des Comtés de Joliette et de Montcalm,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 26 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Fraser,
Gingras,
Hale,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Proulx,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ross*, d'Edward Burstall *et al.*, de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Société de Tempérance de Montréal, s'opposant à la requête des Aubergistes de la Cité qui demandent la prolongation des heures fixées pour le débit des liqueurs ;

De 1150 citoyens de Montréal, s'opposant à la requête des Aubergistes de la Cité qui demandent la prolongation des heures fixées pour le débit des liqueurs ;

De Maxime St. Godard et autres, du district de Richelieu, demandant des amendements au chapitre 26 des statuts de cette Province ;

Des habitants de St. François de la Beauce, demandant que le Juge desservant les Districts de Beauce et de Montmagny réside permanemment à St. Joseph de la Beauce.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (N^o. 43) intitulé : " Acte pour amender l'acte 20 Victoria, Chap. 119, concernant le tracé d'une ligne de division entre la seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester et la paroisse de St. Anicet, pour les fins d'un chemin," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (I) intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé : "Acte pour diviser la Municipalité du township du Cap-des-Rosiers, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (K) intitulé : "Acte pour amender l'acte des Mines d'Or,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture des amendements faits par l'Assemblée Législative au Bill (B) intitulé : "Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que les dits amendements soient lus la seconde fois.

Les dits amendements sont alors lus pour la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 42) intitulé : "Acte concernant les devoirs de certaines charges judiciaires dans les cas de vacance,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois au long.

Le dit Bill est en conséquence lu au long pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 56) intitulé : "Acte concernant l'émission des licences,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 20) intitulé : "Acte pour faciliter les enquêtes dans les causes civiles,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé : "Acte pour incorporer "The St. Andrews' Society of Quebec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 53) intitulé : "Acte concernant les tarifs d'honoraires pour certains officiers de justice,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 55) intitulé : "Acte pour autoriser un prêt aux syndics des chemins à barrière de Québec, pour la réparation du pont Dorchester,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ross*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a

été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Jeudi, 27 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proutx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Starnes,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des habitants du Comté de Soulanges,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de F. Béchard, Ecr., M. P., *et al.*, d'Iberville,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, de John O'Farrell, Ecr., de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Joseph Allen et autres de la Division Howard No. 1, " Société des Fils de la Tempérance, de la Province de Québec, s'opposant à la requête

des aubergistes de Montréal, qui demandent la prolongation des heures fixées par la loi pour le débit des liqueurs ;

Des Membres de la " Société des Amis de Montréal," s'opposant à la requête des Aubergistes de la Cité qui demandent la prolongation des heures fixées par la loi pour le débit des liqueurs ;

De la Congrégation de " Zion Church," de Montréal s'opposant à la requête des Aubergistes de la Cité qui demandent la prolongation des heures fixées par la loi pour le débit des liqueurs ;

De J. A. Hervieux, Ecr., du Comté de Terrebonne, H. St. Germain, Ecr., du Comté de St Hyacinthe, M. Poirier, Ecr., du Comté de l'Assomption, A. E. Léonard, Ecr., du Comté de Laval, N. Mignault, Ecr., du Comté de Chambly, V. E. Bachand, Ecr., du Comté de Bagot, A. Geoffrion, Ecr., du Comté de Verchères, Notaires pratiquants et occupant la charge de Régistrateurs en la Province de Québec, offrant des suggestions et proposant des amendements à l'Acte refondant le Notariat ;

Des habitants des Cantons de Clifton et d'Auckland, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin.

L'Honorable M. *Panel*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport ;

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
ce 27 janvier 1870.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre Comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des habitants des cantons de Shefford, Stukely, Bolton et Magog, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants des cantons de Kensington, Aumond, Egan, Bouchette et autres demandant de l'aide pour certains chemins de colonisation ;

De la Compagnie du Canal de Huron et Ontario, demandant la nomination d'un comité, chargé de s'enquérir sur la position actuelle de la Compagnie et sur les avantages que présenterait le parachèvement des ouvrages projetés par la dite Compagnie ;

Du Lord Evêque de Québec, et autres, demandant de l'aide en faveur de l'asile de Belmont ;

Des habitants du Canton de Cap-Chat, demandant que la route de colonisation commencée dans le dit Canton soit parachevée ;

Des habitants de Ste. Anne-des-Monts, demandant de l'aide pour rendre plus faciles les portages entre Ste. Anne-des-Monts et Mont-Louis ;

Des habitants du Canton de Cap-Chat, demandant de l'aide pour la construction d'un pont ;

De M. Grégoire et autres de la paroisse de St. Sauveur, priant cette Honorable Chambre que le Bill (No. 36) ne devienne pas loi ;

Des habitants du Canton d'Orford, demandant de l'aide pour certains chemins de colonisation ;

Des habitants de St. Bernard de Lacolle, comté de St. Jean, demandant de l'aide pour l'Académie de Lacolle ;

Des habitants de la Grande-Rivière, comté de Gaspé, demandant de l'aide pour le parachèvement de certains chemins de colonisation ;

Des habitants de la Grande Vallée, comté de Gaspé, demandant le parachèvement de certains chemins de colonisation ;

Des habitants des missions de la petite Vallée, de la Grande Vallée de la Magdeleine, du Manche d'Epée, du Gros-Mâle, de l'Anse Pleureuse, du Mont-Louis, de la Rivière à la Pierre, de la Glaude et du Ruisseau Arbourg, comté de Gaspé, demandant l'ouverture de certains chemins de colonisation ;

De la Chambre des Notaires de Québec, offrant quelques observations et suggestions au Bill des Notaires ;

Des habitants de Godmanchester et de Ste. Malachie d'Ormstown, comtés de Châteauguay et Huntingdon, demandant des amendements au chapitre 119 de la 20ème Victoria concernant un chemin public entre les dits comtés ;

Des habitants de la municipalité de Pabos et de Newport, demandant de l'aide pour la construction de trois ponts ;

Des habitants de Ste. Agathe des Monts, de Ste. Marguerite du Lac Masson, de Ste. Adèle, des cantons de Morin et d'Abercrombie, de St. Ambroise de Kildare et de St. Calixte, demandant des modifications dans la nomination des agents des terres de la Couronne dans le comté de Terrebonne ;

Des habitants de St. Vital de Lambton et de St. Evariste de Forsyth, comté de Beauce, demandant que le Juge desservant les districts de Beauce et de Montmagny, réside permanemment à St. Joseph de la Beauce ;

Des habitants de St. Sauveur, de Ste. Adèle et de Ste. Agathe des Monts, comté de Terrebonne, demandant l'arpentage des terres et l'ouverture d'un chemin à l'Ouest de Ste. Agathe ;

Des habitants du Canton de Clifton, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de la paroisse St. Hippolyte d'Abercrombie, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

Des habitants du Canton Saguenay, demandant de l'aide pour ouvrir une partie du chemin Callières, et jeter un pont sur la Rivière-aux-Canards ;

Des habitants du Canton de Barnston, comté de Stanstead, demandant de l'aide pour parachever un chemin ;

Des habitants du comté de Soulanges, demandant que la loi concernant les voitures d'hiver soit appliquée aux Comtés de Soulanges, de Vaudreuil, de Jacques-Cartier et d'Hochelega ;

Des habitants de St. Etienne de Lauzon et St. Nicolas, comté de Lévis, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Joseph de Lévis, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants du canton de Magog, demandant de l'aide pour parachever un chemin passant par Magog et joignant la route d'Orford ;

Du principal, des professeurs *et al.*, du collège de St. François, demandant une aide de £250 pour le mettre en mesure de maintenir le cours commercial de l'Institution.

Votre comité après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'avaient pas été donnés :

De la municipalité de la ville de Sherbrooke, demandant que cette ville soit séparée du comté de Compton pour les fins municipales.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : "Acte pour incorporer l'Association de Secours-Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : "Acte pour incorporer "l'Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 26) intitulé : "Acte pour changer les limites des Comtés de Joliette et de Montcalm," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie appelée "The Quebec, New-York and Boston Lumber Company," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la quarante-unième règle soit suspendue en ce qui concerne ce Bill, et qu'il soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : "Acte pour amender certains articles du code de procédure civile du Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 66) intitulé : "Acte pour permettre de fixer les termes de la Cour du Banc de la Reine par proclamation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 42) intitulé : "Acte concernant les devoirs de certaines charges judiciaires dans les cas de vacance,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 43) intitulé : "Acte pour amender l'Acte 20 Victoria, chap. 119, concernant le tracé d'une ligne de division entre la Seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester et la paroisse de St. Anicet, pour les fins d'un chemin,"

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (K) intitulé : "Acte pour amender l'Acte des mines d'or,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeBouthillier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 56) intitulé : "Acte concernant l'émission des licences,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Rodier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 48) intitulé : "Acte pour incorporer "The St. Andrews' Society of Quebec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Vendredi, 28 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs :—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Donne,
Dostaler,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,

LeBouthillier,
LeMaire,
Léry, de
McGreevy,
Panet,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des marchands de bois de la Province de Québec, demandant l'infliction d'une punition plus sévère aux employés et aux manœuvres qui désertent leurs chantiers.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son huitième rapport.

Ordonné Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS
Ce 28 janvier 1870.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport.

Votre Comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des habitants des Cantons de Clifton et d'Auckland, demandant de l'aide pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. François de la Beauce, demandant que le Juge desservant les Districts de Beauce et de Montmagny, réside permanemment à St. Joseph de la Beauce ;

De Maxime St. Godard et autres, du district de Richelieu, demandant des amendements au chapitre 26 des statuts de cette Province ;

De J. A. Hervieux, Ecr., du Comté de Terrebonne, H. St. Germain, Ecr., du comté de St. Hyacinthe, M. Poirier, Ecr., du Comté de l'Assomption, A. E. Léonard, Ecr., du Comté de Laval, N. Mignault, Ecr., du Comté de Chambly, V. E. Bachand, Ecr., du Comté de Bagot, A. Geoffrion, Ecr.,

du Comté de Verchères, Notaires pratiquants et occupant la charge de Régistrateurs en la Province de Québec, offrant des suggestions et proposant des amendements à l'Acte refondant le Notariat ;

Du Révd M. Taylor et autres de l'Eglise Erskine de Montréal, de la société de Tempérance de Montréal, de la congrégation de "Zion Church," de Montréal, de Joseph Allen et autres, de la Division Howard, No. 1, "Société des fils de la Tempérance" de la Province de Québec, branche de Montréal,

Des Membres de la "Société des amis" de Montréal et de 1150 citoyens de Montréal s'opposant à la requête des Aubergistes de la Cité qui demandent la prolongation des heures fixées pour le débit des liqueurs.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : "Acte pour diviser la Municipalité du township du Cap-des-Rosiers, dans le Comté de Gaspé, en deux municipalités séparées," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu maintenant la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Rodier*, du Comité Spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu

Et il est alors lu par le Greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité, 28 Janvier 1870.

Le Comité Spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre Comité a examiné les comptes du Greffier, depuis le 24 Novembre jusqu'au 20 Décembre 1869.

Le Greffier avait à rendre compte à cette Honorable Chambre de la somme de six mille cent soixante et dix-sept dollars et 41 cts., et à la satisfaction de votre Comité, il a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, de ses déboursés depuis le 24 Novembre 1869, à venir au 20 Décembre 1869, montrant que les déboursés entre les dites deux époques

se sont élevés à la somme de deux mille sept cent trente-huit dollars et 88 cts., (\$2,738.88) en sorte qu'il reste au crédit de cette Honorable Chambre une somme de trois mille quatre cent trente-huit dollars et 53 cts., (\$3,438.53).

Le Greffier ayant soumis ses comptes pour examen depuis le 20 Décembre 1869 au 28 Janvier 1870, Votre Comité a nommé un sous-Comité afin d'examiner les dits comptes et faire rapport aussitôt que possible.

Et afin de mettre le Greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre Comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quatorze mille dollars (\$14,000.00).

Et votre Comité recommande aussi que le Greffier de cette Chambre soit autorisé à acheter trente-six exemplaires de l'ouvrage intitulé : " Histoire de cinquante ans, par T. P. Bédard, Ecr.," pour distribution entre les membres de cette Chambre et les employés.

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté, à l'exception du dernier paragraphe, et que ce paragraphe du dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'Honorable M. *Rodier* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son warrant en faveur du Greffier de cette Chambre, pour la somme de quatorze mille dollars, afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette Chambre, et dont il rendra compte ci-après.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné, Que les Membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à trois heures P.M.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

Ordonné, Que la cinquante-huitième règle de cette Chambre soit suspendu d'ici à la fin de la session.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 58) intitulé : " Acte pour dispenser de l'usage du parchemin pour les documents publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier avec un Bill (No. 24) intitulé : "Acte pour pouvoir à l'interdiction et à la guérison des ivrognes d'habitude," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'Education en cette Province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé : "Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie d'Ardoise de Rockland à augmenter son fonds capital," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66) intitulé : "Acte pour permettre de fixer les termes de la Cour du Banc de la Reine par proclamation,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois au long.

Le dit Bill est en conséquence lu au long pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault* il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Samedi, 29 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs :—

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBoutillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibaudeau,
Wood.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De F. Bécard, écr., M. P., et autres, du comté d'Iberville, offrant quelques suggestions à l'acte refondant le Notariat,

Des habitants du comté de Soulanges, demandant que l'acte concernant les voitures pour les chemins d'hiver s'applique aux comtés de Soulanges, Vaudreuil, Jacques Cartier et Hochelaga.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 43) intitulé : "Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 119, concernant le tracé d'une ligne de division entre la seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester et la paroisse de Saint-Anicet, pour les fins d'un chemin," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé : "Acte pour permettre aux administrateurs de disposer plus avantageusement des propriétés entre leurs mains," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'hon. M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue d'ici à la fin de la session en ce qui exige que les trois lectures d'un Bill aient lieu, chacune à un jour différent.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill (No. 45) soit lu la seconde fois au long.
 Le dit Bill est en conséquence lu au long pour la seconde fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur annonçant son intention de proroger, si l'état des affaires le permet, la présente session de la Législature, mardi prochain, à deux heures de l'après-midi.

L'honorable M. *Rodier* du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF
 Chambre de Comité, 29 Janvier 1870.

Le Comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du Greffier depuis le 20 décembre 1869 au 28 janvier 1870.

Le Greffier avait à rendre compte de la somme de sept mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-treize centins, et à la satisfaction de votre comité, le Greffier a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, de ses déboursés depuis le 20 décembre 1869 au 28 janvier 1870, montrant que les déboursés se sont élevés à la somme de cinq mille six cent-treize dollars et soixante-et-huit centins (\$5,613.68) en sorte qu'il reste au crédit de cette honorable Chambre une somme de deux mille deux cent quatre-vingt-six dollars et 25 centins (\$2,286.25).

2o. Votre comité recommande que le salaire de S. S. Hatt, Ecuier, soit porté à la somme de mille dollars par année, le dit salaire à commencer à courir depuis le 5 avril 1869.

3o. Que M. Filiatrault soit porté sur la liste des écrivains sessionnels et qu'un salaire de \$2.50 par jour lui soit accordé depuis le commencement de la session.

4o. Votre Comité recommande aussi que le portrait de l'Honorable Orateur de cette Chambre soit peint aux frais et dépens de cette Chambre, laissant au Greffier le soin de s'entendre avec l'Honorable Orateur sur la personne devant faire ce portrait et sur les autres détails.

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER
 Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi
à dix heures A. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier,
avec un Bill (No. 60) intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps
limité les divers actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de
cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier,
avec un Bill (No. 23) intitulé : "Acte pour amender l'acte 27 Victoria, Cha-
pitre neuf, concernant la vente des terres par les municipalités," auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier,
avec un Bill (No. 15) intitulé : "Acte d'incorporation des compagnies de
cimetières, de 1870," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la
Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit
Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du Comité, fait rapport que le dit
Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt
qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'emmagasinage de la poudre dans et près les cités de Québec et Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du dernier paragraphe du troisième rapport du Comité Spécial sur les dépenses contingentes,

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à lundi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58) intitulé : " Acte pour dispenser de l'usage du parchemin pour les documents publics,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24) intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la guérison des ivrognes d'habitude,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'Education en cette Province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit amendé en retranchant les mots "*six mois*" et en y substituant le mot "*ans*" dans la 30ème ligne de la 3ème clause, à la première page.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier de l'Assemblée Législative et informé cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en Comité Général pour la prise en considération du Bill (No. 13) intitulé : " Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile du Bas-Canada,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *McGreevy*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

A six heures P.M. l'Honorable Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

8 heures du soir.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 8) intitulé : " Acte pour autoriser la Compagnie d'Ardoise de Rockland à augmenter son fonds capital,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (I) intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empièrrement des chemins," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les jurés en matière civile, et la qualification des jurés dans le comté de Gaspé," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (F) intitulé ; " Acte pour refondre et amender les actes concernant le notariat," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 52) intitulé : " Acte pour maintenir l'autorité et la dignité des Chambres de la Législature de Québec, et l'indépendance de leurs Membres et pour protéger les personnes employées dans la publication des papiers parlementaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le délai fixé pour recevoir tout rapport d'un Comité Permanent ou Spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à mercredi le second jour de février prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour amender les dispositions des divers Actes concernant l'incorporation de la Cité de Québec, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la résolution adoptée pour que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera, soit ajournée à lundi matin à dix heures, soit rescindée.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *LeMaire*, la Chambre s'ajourne à lundi à 3 heures P. M.

Lundi, 31 Janvier 1870.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

Archambault,

Armstrong,

Beaubien,

Beaudry,

Bryson,

Dionne,

Ferrier,

Fraser,

Gingras,

Hale,

LeBouthillier,

LeMaire,

Léry, de

McGreevy,

Panet,

Proulx,

Prudhomme,

Rodier,

Ross,

Thibaudeau,

Wood.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 48) intitulé : Acte pour incorporer " The St. Andrew's Society of Quebec, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 5) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie appelée : " The Quebec, New-York and Boston Lumber company, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 8) intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'ardoise de Rockland à augmenter son fonds capital, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de la commission ou nomination du et des instructions données au Révd M. L'abbé Godin sur sa mission en Europe, dans le but de visiter les établissements agricoles de France, Belgique et d'Irlande, avec un état des dépenses encourues à ce sujet.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session, B.)

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No 77) intitulé : " Acte pour pourvoir à la rémunération du Commissaire des Incendies pour la Cité de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière courante et pour l'année financière expirant le trente de juin 1871, et à certaines autres fins du ressort public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : " Acte pour venir au secours de l'Union St. Joseph de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.
 Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 67) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les magis-
 trats de District en cette Province," auquel elle demande le concours de
 cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour venir au secours de " l'Union St. Jac-
 ques de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les voitures
 pour chemins d'hiver," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe
 cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec
 un Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la

compagnie d'emmagasinage de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 46) intitulé : " Acte pour diviser les cantons de Tring, Forsyth Adstock, Dorset et partie du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, en trois municipalités," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : " Acte pour faciliter la reprise des terres abandonnées, en certains cas," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (K) intitulé : " Acte pour amender l'acte des Mines d'Or," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec un amendement auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit amendement est lu par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé son amendement sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 38) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 47) intitulé : " Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada passé en la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour incorporer la société de l'Union St. Pierre de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 72) intitulé : " Acte pour amender l'acte réglant les timbres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour amender les dispo-

sitions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements sont alors lus par le Greffier, et

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel que rapporté, soit renvoyé à un Comité Général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Ferrier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

L'Honorable M. *Thibaudeau* propose que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Panet* propose en amendement que dans la section 2 de la 1ère clause, tous les mots après le mot "*electd*" dans la version anglaise soient retranchés et que les suivants leur soient substitués :

"Que le maire de Québec soit élu par les contribuables de la même manière que celle pratiquée présentement, et que telle élection soit faite par scrutin secret."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, il sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Armstrong,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Rodier. 5.</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Panet,</i>	

NON-CONTENTS ;

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Fraser,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Hale,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>LeBouthillier,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Le Maire,</i>	<i>Wood. 17.</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Léry, de</i>	

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné en conséquence:

L'Honorable M. *Beaudry* propose en amendement que le dit Bill soit de nouveau amendé comme suit :

“ Que l'élection du Maire soit faite par les membres du conseil en votant au scrutin secret devant un juge de la Cour Supérieure et que le dit juge soit tenu de faire rapport au terme du présent acte. ”

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est perdue sur division.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné en conséquence.

L'Honorable M. *McGreevy* propose en amendement,

Que le mot “ *Mai* ” dans la première ligne du premier paragraphe de la première clause soit retranché et que le mot “ *Décembre* ” lui soit substitué.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Fraser,

Panel,

McGreevy. 4.

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

Archambault,
Beaubien,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,

Ferrier,
Hale,
LeBouthillier,
LeMaire,
Lévy, de

Prudhomme,
Ross,
Thibaudeau,
Wood. 14.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné en conséquence.

L'Honorable M. *McGreevy* propose en amendement,

Que le mot “ *dix* ” dans la cinquième ligne du sixième paragraphe de la seconde clause soit retranché et que le mot “ *six* ” lui soit substitué.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est perdue sur division.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné en conséquence.

L'Honorable M. *Fraser* propose en amendement,

Que les mots “ *ou les conseillers du* ” dans le second paragraphe de la première clause soient retranchés et que le mot “ *seulement* ” leur soit substitué.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENT :

*L'Honorable Monsieur**Fraser. 1.*

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>LeBouthillier,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>LeMaire,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Léry, de</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Wood. 19.</i>
<i>Ferrier,</i>		

L'Honorable M. *Fraser* propose en amendement,

Que le cinquième paragraphe de la première clause soit amendé en retranchant tous les mots après " *jusqu'à* " dans la vingt-cinquième ligne de la première page, et en y substituant les mots suivants : " l'expiration de son terme d'office à moins qu'auparavant il ne se démette de ses fonctions, ou que son siège ne devienne vacant pour toute autre cause, et le conseil procédera alors à l'élection d'un nouveau Maire, suivant les dispositions du présent acte. "

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Beaudry,</i>	<i>McGreevy,</i>	<i>Panet. 4.</i>
<i>Fraser,</i>		

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Hale,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>LeBouthillier,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>LeMaire,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Léry, de</i>	<i>Wood. 16.</i>
<i>Ferrier,</i>		

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné, en conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable Orateur présente le premier rapport du Comité conjoint de la Bibliothèque.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le Greffier, comme suit :

Le comité conjoint de la Bibliothèque a l'honneur de faire le rapport suivant :

Que les Honorables MM. *Chauveau, Irvine et de Léry*, forment un sous-comité pour aider les Honorables Orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative dans l'achat et le choix des livres pour la Bibliothèque ; et qu'il ne soit pas acheté d'ouvrages de théologie, ou de littérature proprement dits, excepté à la discrétion du dit sous-comité.

Le tout respectueusement soumis

C. B. DE BOUCHERVILLE.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 75) intitulé : " Acte pour amender l'acte de subvention des chemins à lisses de colonisation de 1869," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (J) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour abroger la section 16 du chapitre 70, 32e Victoria, ayant trait à la fermeture des auberges, cabarets, salons, ou autres maisons ou lieux d'entretien public, et pour y substituer d'autres dispositions," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour amender l'acte de la législature de cette Province, trente-deux Victoria, chapitre soixante-et-neuf, concernant l'association des Dentistes en cette Province, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 73) intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant Province du Canada, passé en la vingt-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et parents, " et de l'acte de cette province qui l'amende, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 43) intitulé : " Acte pour amender l'Acte 20 Victoria, chap. 119, concernant le tracé d'une ligne de division entre la Seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester et la paroisse de St. Anicet, pour les fins d'un chemin, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (G) intitulé : " Acte pour incorporer " le Club Montarville de Longueuil, " informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 36) intitulé : " Acte pour annexer une portion de la municipalité de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud à la municipalité de St. Roch de Québec-Nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panel*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Pinet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 57) intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'emmagasinage de la poudre dans et près les cités de Québec et Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en Comité Général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour amender de nouveau le chapitre 27 des Statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 13) intitulé : " Acte pour amender certains articles du code de procédure civile du Bas-Canada,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que la séance soit suspendue, et que le comité des Ordres Permanents et Bills Privés ait la permission de siéger pendant l'ajournement à loisir.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panel*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour amender l'acte de la législature de cette Province, 32^e Victoria, chapitre 69^e, concernant l'association des Dentistes en cette Province," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panel*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'emmagasiner de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panel*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 36) intitulé : " Acte pour annexer une portion de la municipalité de St. Roch de Québec-Sud à la municipalité de St. Roch de Québec-Nord," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 73) intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada, passé en la vingt-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et parents, " et de l'acte de cette province qui l'amende, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour abroger la section 16 du chapitre 70, 32e Victoria, ayant trait à la fermeture des auberges, cabarets, salons, ou autres maisons ou lieux d'entretien public, et pour y substituer d'autres dispositions, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 46) intitulé : " Acte pour diviser les cantons de Tring, Forsyth, Adstock, Dorset et partie du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, en trois municipalités, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour venir au secours de l'Union St. Jacques de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiner en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : " Acte pour venir au secours de l'Union St. Joseph de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 47) intitulé : " Acte pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada passé en la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Pierre de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 38) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32^e Victoria, chapitre 72, concernant le cimetièrre de Notre-Dame des neiges," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

L'Honorable M. *Panet*, du Comité des Ordres Permanents et Bills privés, présente son neuvième rapport,

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 31 Janvier, 1870.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des marchands de bois de la Province de Québec, demandant l'infliction d'une punition plus sévère aux employés et aux manouvriers qui désertent leurs chantiers ;

Des Habitants du comté de Soulanges demandant que l'acte concernant les voitures pour les chemins d'hiver soit appliqué aux comtés de Soulanges, Vaudreuil, Jacques-Cartier et Hochelaga ;

De F. Béchard, Ecr., M. P., et autres, du comté d'Iberville, offrant quelques suggestions à l'acte refondant le notariat.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit reçu.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 57) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'emmagasinage de la poudre dans et près les cités de Québec et Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

Ordonné, Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à 10 heures A. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain à 10 heures A. M.

Mardi, 1er Février 1870.

Séance de 10 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur.

Les Honorables Messieurs,

Archambault,
Armstrong,
Beaubien,
Beaudry,
Bryson,
Dionne,
Ferrier,
Fraser,
Gingras,
Hale,
LeBouthillier,

Le Maire,
Léry, de
McGreevy,
Panel,
Proulx,
Prudhomme,
Rodier,
Ross,
Thibault,
Wood.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du dernier paragraphe du troisième rapport du Comité Spécial sur les dépenses contingentes,

L'Honorable M. *Rodier* propose qu'il soit adopté.

L'Honorable M. *Beaudry* propose en amendement qu'il ne soit pas pris en considération maintenant, mais qu'il soit renvoyé à six mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est perdue sur division.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ordonné en conséquence,

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et le dit paragraphe du dit rapport est adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 17) intitulé : "Acte pour rendre valides certains actes notariés," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 5) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie appelée : "The Quebec, New-York and Boston Lumber Company," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 61) intitulé : "Acte pour faciliter la reprise des terres abandonnées, en certains cas," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour incorporer l'Association de Secours-Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 15) intitulé : " Acte d'incorporation des compagnies de cimetières de 1870," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 77) intitulé : " Acte pour pourvoir à la rémunération du Commissaire des incendies pour la cité de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 41) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'Education en cette Province," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour venir au secours de "l'Union St. Jacques de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 65) intitulé : " Acte pour exempter les ministres du culte, dans l'exercice de leurs fonctions, de payer les péages sur les ponts et chemins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : " Acte pour amender l'acte pour diviser le comté de Rimouski en deux divisions d'enregistrement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : " Acte pour annexer une partie du township de Tingwick au township de Wotton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

L'Honorable M. *Fraser* propose que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Hale* propose en amendement

Que la troisième lecture du dit Bill soit renvoyée à six mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est perdue sur division.

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 64) intitulé : " Acte pour la protection des forêts contre les incendies," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendements.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 70) intitulé : " Acte pour déterminer la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec le Bill (No. 46) intitulé : " Acte pour diviser les cantons de Tring, Forsyth, Adstock, Dorset et partie du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, en trois municipalités," informant cette Chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A deux heures de l'après-midi Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable Orateur dit :

" Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif. "

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le Greffier de la Couronne en chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément, comme suit :

Acte pour incorporer la société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal.

Acte pour incorporer la compagnie appelée " The Quebec, New-York and Boston Lumber Company. "

Acte pour incorporer " L'Union St. Joseph de Farnham. "

Acte pour incorporer " la Société Calédonienne de Montréal. "

Acte pour autoriser la compagnie d'ardoise de Rockland à augmenter son fonds capital.

Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte pour amender certains articles du code de procédure civile du Bas-Canada.

Acte d'incorporation des compagnies de cimetières de 1870.

Acte pour établir un système général de Police en cette Province.

Acte pour rendre valides certains actes notariés.

Acte pour annexer une partie du township de Tingwick au township de Wotton.

Acte pour faciliter les enquêtes dans les causes civiles.

Acte pour pourvoir à la nomination de juges de paix, ayant une juridiction plus étendue.

Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative.

Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 9, concernant la vente des terres par les municipalités.

Acte pour pourvoir à l'interdiction et guérison des ivrognes d'habitude.

Acte pour amender la loi concernant les jurés en matières civiles et la qualification des jurés dans le comté de Gaspé.

Acte pour changer les limites des comtés de Joliette et de Montcalm.

Acte pour amender l'acte concernant les voitures pour chemins d'hiver.

Acte pour amender l'acte pour diviser le comté de Rimouski en deux divisions d'enregistrement.

Acte pour incorporer " la Société Saint-Jean-Baptiste de St. Romuald de Farnham."

Acte pour incorporer " l'Association de Secours-Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal."

Acte pour incorporer " l'Union Saint-Joseph de Saint-Paul d'Aylmer."

Acte pour venir au secours de l'Union Saint-Joseph de Montréal."

Acte pour venir au secours de " l'Union Saint-Jacques de Montréal."

Acte pour annexer une portion de la municipalité de la paroisse de St. Roch de Québec-Sud à la municipalité de Saint Roch de Québec-Nord.

Acte pour incorporer le " Club Montarville de Longueuil."

Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chapitre 72, concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'emmagasinement de Montréal.

Acte pour diviser la municipalité du township du Cap-des-Rosiers, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'éducation en cette province.

Acte concernant les devoirs de certaines charges judiciaires dans les cas de vacance.

Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chapitre 119, concernant le tracé d'une ligne de division entre la seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester et la paroisse de Saint-Anicet, pour les fins d'un chemin.

Acte pour permettre aux administrateurs de disposer plus avantageusement des propriétés entre leurs mains.

Acte pour diviser les cantons de Tring, Forsyth, Adstock, Dorset et partie du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, en trois municipalités.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada passé en la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Pierre de Montréal."

Acte pour incorporer " The St. Andrew's Society of Quebec."

Acte pour amender l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.

Acte pour amender l'acte des mines d'or.

Acte pour maintenir l'autorité et la dignité des Chambres de la Législature de Québec, et l'indépendance de leurs membres, et pour protéger les personnes employées dans la publication des papiers parlementaires.

Acte concernant les tarifs d'honoraires pour certains officiers de justice.

Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province.

Acte pour autoriser un prêt aux syndics des chemins à barrière de Québec, pour la réparation du Pont Dorchester.

Acte concernant l'émission de licences.

Acte pour amender l'acte concernant l'emmagasinement de la poudre dans et près les cités de Québec et Montréal.

Acte pour dispenser de l'usage du parchemin pour les documents publics.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour faciliter la reprise des terres abandonnées, en certains cas.

Acte pour abroger la section 16 du chapitre 70, 32^e Victoria, ayant trait à la fermeture des auberges, cabarets, salons, ou autres maisons ou lieux d'entretien public, et pour y substituer d'autres dispositions.

Acte pour la protection des forêts contre les incendies.

Acte pour exempter les ministres du culte, dans l'exercice de leurs fonctions, de payer les péages sur les ponts et chemins.

Acte pour permettre de fixer les termes de la Cour du Banc de la Reine par proclamation.

Acte pour amender l'acte concernant les Magistrats de District en cette Province.

Acte pour amender de nouveau le chapitre 27 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux.

Acte pour amender l'acte de la Législature de cette Province, 32 Victoria, chapitre 69, concernant l'association des Dentistes en cette Province.

Acte pour refondre et amender les actes concernant le Notariat.

Acte pour amender l'acte réglant les Timbres.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant Province du Canada, passé en la vingt-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et parents," et de l'acte de cette province qui l'amende.

Acte pour amender l'acte de subvention des chemins à lisses de colonisation de 1869.

Acte pour pourvoir à la rémunération du Commissaire des Incendies pour la cité de Québec.

Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins.

La sanction royale est prononcée séparément sur ces Bills par le Greffier de cette Chambre comme suit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ce Bill. "

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence, pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

" Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année financière courante et pour l'année financière expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-onze, et à certaines autres fin du ressort du service public. "

A ce bill la Sanction Royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses fidèles et loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur clore la troisième session du premier Parlement de la Province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous féliciter au nom de Notre Gracieuse Souveraine sur le résultat de vos travaux et sur la bonne entente et l'harmonie avec lesquelles vous avez étudié et discuté les sujets importants soumis à votre considération.

Si vous avez cru devoir ajourner à une autre session l'adoption définitive du code municipal, le zèle que vous avez mis à vous occuper de cette mesure et la sollicitude que vous avez témoignée à cet égard, me font espérer que ce travail sera par là rendu plus parfait et offrira plus de garanties à nos populations rurales.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides. Je suis heureux de voir que vous avez bien voulu pourvoir à une installation plus efficace des départements publics.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Votre dévouement à Notre Gracieuse Souveraine et à la constitution qui nous régit, m'assureront, je n'en doute pas, votre concours dans l'exécution des lois et dans l'administration du Gouvernement. Je forme des vœux pour le succès de vos efforts dans l'intérêt public, pour votre prospérité et pour le bonheur de vos familles.

Alors l'Honorable Orateur de cette Chambre dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que ce Parlement Provincial soit prorogé à jeudi, le dixième jour de mars prochain pour être ici tenu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à jeudi, le dixième jour de mars prochain.

Conseil Législatif

INDEX

DU

TROISIÈME VOLUME.

~~~~~  
33 VICTORIA, 1869-70.  
~~~~~

ABBOTT : Calvin *et al.*, de Magog, Pétition de, 71 et 74.

ADRESSES :

A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1.—En réponse au Discours du Trône, proposée, 6 ; comité chargé de la préparer, adresse rapportée, 8 ; adoptée, grossoyée et signée par l'Orateur, à être présentée par les membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 9. Rapport de la réponse de Son Excellence. Réponse, 10. Ordre de l'imprimer, 11.
- 2.—Pour faire mettre devant cette Chambre les papiers constatant le nombre de limites de bois vendues à vente privée depuis la Confédération, le nom des acquéreurs, la nature des limites et les conditions de la vente, dans toute la Province, proposée, et adoptée à être présentée par les Membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 16. Réponse présentée, 28.
- 3.—Pour faire mettre devant cette Chambre copie de la commission ou nomination du, et des instructions données au Rév. M. l'Abbé Godin, sur sa mission en Europe, dans le but de visiter les éta-

blissements agricoles de France, Belgique et d'Irlande, avec un état des dépenses encourues à ce sujet, proposée et adoptée, à être présentée par les membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 70. Réponse présentée, 100.

4.—Pour warrant en faveur du Greffier pour \$14,000, proposée et adoptée, 91.

AJOURNEMENTS :

A loisir de la Chambre, 8,32,44,53,60,63,64,67,70,78,82,87,88,95,90,101,
103,105,110,111,116,118.
Spéciaux, 14,51,53,91,95,114.

ALLAN : Hugh *et al*, de Montréal, Pétition de, 30 et 35.

AMIS DE MONTRÉAL : Société des, Pétition de la, 77 et 84.

ANDREWS : Fred. W. Ecr., de Québec, Pétition de, 33 et 39.

ARTHABASKA : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté d', pour 1868, 6.

ASILE : Des orphelins de St. Patrice de Montréal, directeur de l', Pétition du, 25 et 31.

ASILE : Des orphelins catholiques de Montréal, Dames Directrices de l', Pétition des, 30 et 36.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : Membres de l', se rendent à la barre du Conseil Législatif, 2, 32 et 118.

ASSOMPTION : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de l', pour 1868, 6.

AUCKLAND ET CLIFTON : Habitants des townships d', Pétition des, 78 et 84.

AYLMER ET GAYHURST : Habitants des townships d', Pétition des, 15 et 19.

BAGOT ET ST. HYACINTHE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures des comtés de, pour 1868, 6.

BARREAU : De la Province de Québec, Conseil du, Pétition du, 26 et 32.

BEAUCE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1868, 6.

-
- BEAUCE : Habitants de Jersey, comté de, Pétition des, 42 et 48.
- BEAUCE : Habitants de Jersey et Marlow, comté de, Pétition des, 42 et 49.
- BEAUCE : Habitants de St. George de, Pétition des, 42 et 48.
- BEAUDRY : A. *et al*, d'Aylmer, Pétition de, 21 et 26.
- BEAUHARNOIS : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.
- BÉCHARD : F. Ecr., M. P., *et al*, d'Iberville, Pétition de, 83 et 93.
- BÉDARD : Lazare, Ecr., *et al*, de St. Flavien, Pétition de, 42 et 49.
- BELLE : Chs. E. O., Ecr., N. P., Pétition de, 5 et 12.
- BERTHIER : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.
- BIBLIOTHÈQUE : Rapport du bibliothécaire, 3. Référé au Comité de la Bibliothèque, 32.
- BIBLIOTHÈQUE : Comité de la, nommé, voir comités.
- BIENVEILLANTE : des Dames de Montréal, Pétition de la Société, 26 et 31.
- BILLS :
- A.—Lu *pro forma*, 3.
- B.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province." Lu première fois, 10. Seconde lecture remise, 19. Lu seconde fois et renvoyé à un comité spécial, 20. Rapporté, renvoyé à un comité général, 26. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, considération des amendements remise, 32. Amendements lus et adoptés, 35. Troisième lecture remise, 36. Renvoyé de nouveau à un comité général, Chambre en comité, rapporté avec un amendement, amendement lu et adopté, 44. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 45. Rapporté de l'Assemblée avec amendements, amendements lus première fois, 78. Lus seconde fois, agréés et l'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 119.
- C.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé annuels aux trois ger les Corporations à faire des rapports annuels aux trois branches de la Législature." Lu première fois, 15. Seconde lecture remise, 25. Retiré, 28.

- D.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la promulgation des Statuts de cette Province." Lu première fois, 19. Seconde lecture remise, 25. Retiré, 30.
- E.—Présenté par l'Honorable M. Fraser, intitulé : " Acte pour abrégé et simplifier les avis légaux dans la " *Gazette Officielle de Québec.*" Lu première fois, 21. Seconde lecture remise, 34. Retiré, 48.
- F.—Présenté par l'Honorable M. Archambault, intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant le Notariat". Lu première fois, 22. Seconde lecture remise, 35. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 51. Chambre en comité, 53. Comité général remis, 57. Chambre de nouveau en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, 60. Renvoyé de nouveau à un comité général, Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 63. Rapporté de l'Assemblée avec amendements, amendements lus et agréés, 98. Sanctionné, 120.
- G.—Présenté par l'Honorable M. LeMaire, intitulé : " Acte pour incorporer le Club Montarville de Longueuil." Lu première fois, 44. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 51. Rapporté sans amendements, 59. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 63. Agréé, 109. Sanctionné, 119.
- H.—Présenté par l'Honorable M. Ross, intitulé : " Acte demandant le redressement de certaines erreurs commises dans la confection du Cadastre de la seigneurie " Nicolas Rioux." Lu première fois, 44. Déchargé, 56.
- I.—Présenté par l'Honorable M. Archambault, intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies pour l'empierrement des chemins." Lu première fois, 47. Seconde lecture remise, 56, 64, 74. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 75. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, 78. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 81. Rapporté de l'Assemblée avec amendements, amendements lus et agréés, et l'Assemblée en est informée, 98. Sanctionné, 120.
- J.—Présenté par l'honorable M. Archambault, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics." Lu première fois, 51. Seconde lecture remise, 55. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 60. Chambre en comité, 64. Chambre de nouveau en comité, bill rapporté sans amendements, 70. Lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 74. Rapporté de l'Assemblée avec amen-

dements, amendements lus et agréés et l'Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 119.

K.—Présenté par l'Honorable M. Beaubien, intitulé : "Acte pour amender l'acte des Mines d'Or." Lu première fois, 63. Seconde lecture remise, 73, 77. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 81. Chambre en comité 87. Bill rapporté avec amendement, amendement lu et adopté. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 88. Rapporté de l'Assemblée avec un amendement, amendement lu et agréé, et l'Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 119.

Bill No. 2.—Intitulé : "Acte pour incorporer "la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal." Reçu et lu première fois, 55. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 59. Rapporté avec un amendement, amendement lu et adopté, 62. Bill lu troisième fois, passé, et renvoyé à l'Assemblée, 66. Amendement agréé et bill rapporté, 75. Sanctionné, 118.

Bill No. 5.—Intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie appelée "The Quebec, New-York and Boston Lumber Company." Reçu et lu première fois, 86. 41ème règle suspendue, bill lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 87. Rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 100. Amendements agréés et bill rapporté, 115. Sanctionné, 118.

Bill No. 6.—Intitulé : "Acte pour incorporer "l'Union St. Joseph de Farnham." Reçu et lu première fois, 55. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 59. Rapporté sans amendements, 62. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 66. Sanctionné, 118.

Bill No. 7.—Intitulé : "Acte pour incorporer "la Société Calédonienne de Montréal." Reçu et lu première fois, 55. Lu seconde fois, 59. Renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 60. Rapporté avec un amendement, amendement lu et adopté, 62. Lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 66. Amendement agréé et bill rapporté, 75. Sanctionné, 118.

Bill No. 8.—Intitulé : "Acte pour autoriser la Compagnie d'Ardoise de Rockland à augmenter son fonds capital." Reçu et lu première fois, 92. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 97. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanctionné, 118.

Bill No. 10.—Intitulé : "Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec." Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 99. Bill rapporté avec amendements, 104. Amendements lus et bill renvoyé à un comité

- général, Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés. Motion pour troisième lecture. Motion en amendement. Débats. Division. Contents 5, non-contents 17, 105. Autre motion en amendement. Débats. Perdue sur division. Autre motion en amendement. Débats. Division. Contents 4, non-contents 14. Autre motion en amendement. Débats. Perdue sur division. Autre motion en amendement. Débats, 106. Division. Content 1, non-contents 19. Autre motion en amendement. Débats. Division. Contents 4, non-contents 16. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 107. Amendements agréés et bill rapporté, 114. Sanctionné, 118.
- Bill No. 11.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 26. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 27. Sanctionné, 32.
- Bill No. 13.—Intitulé : “ Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile du Bas-Canada.” Reçu et lu première fois, 87. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 92. Chambre en comité, bill rapporté sans amendements, 97. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 118.
- Bill No. 15.—Intitulé : “ Acte d'incorporation des compagnies de cimetières de 1870.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, renvoyé à un comité général, Chambre en comité, bill rapporté avec un amendement, 95. Amendement lu et adopté. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 96. Amendement agréé et bill rapporté, 116. Sanctionné, 118.
- Bill No. 16.—Intitulé : “ Acte pour établir un système général de police en cette Province.” Reçu et lu première fois, 56. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 66. Chambre en comité, 70. Bill rapporté sans amendements, 71. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 72. Sanctionné, 118.
- Bill No. 17.—Intitulé : “ Acte pour rendre valides certains actes notariés.” Reçu et lu première fois, 55. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 60. Chambre en comité et bill rapporté avec amendements. Amendements lus et adoptés, 67. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 70. Amendements agréés et bill rapporté, 115. Sanctionné, 118.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Acte pour annexer une partie du township de Tingwick au township de Wotton.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois. Motion pour troisième lecture. Motion en amendement. Débats. Perdue sur division. Bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 117. Sanctionné, 118.
- Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte pour faciliter les enquêtes dans les causes civiles.” Reçu et lu première fois, 75. Lu seconde fois et renvoyé

à un comité général, 78. Chambre en comité, bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 82. Sanctionné, 118.

- Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à la nomination de Juges de Paix, ayant une juridiction plus étendue.” Reçu et lu première fois, 55. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 64. Chambre en comité et bill rapporté sans amendements, 67. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 68. Sanctionné, 118.
- Bill No. 22.—Intitulé : “ Acte concernant l'indemnité des membres de la Législature et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative.” Reçu et lu première fois, 56. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 60. Chambre en comité et bill rapporté sans amendements. Bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée est informée, 67. Sanctionné, 118.
- Bill No. 23.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 9 concernant la vente des terres par les municipalités.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanctionné, 118.
- Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la guérison des ivrognes d'habitude.” Reçu et lu première fois, 92. Lu seconde fois, lu troisième fois, 96. Passé et l'Assemblée en est informée, 97. Sanctionné, 118.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les jurés en matière civile, et la qualification des jurés dans le comté de Gaspé.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 98. Sanctionné, 119.
- Bill No. 26.—Intitulé : Acte pour changer les limites des comtés de Joliette et de Montcalm.” Reçu et lu première fois, 76. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 79. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 86. Sanctionné, 119.
- Bill No. 27.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant les voitures pour chemins d'hiver.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 102. Sanctionné, 119.
- Bill No. 29.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte pour diviser le comté de Rimouski en deux divisions d'enregistrement.” Reçu et lu première fois, 116. Lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 117. Sanctionné, 119.
- Bill No. 30.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald de Farnham.” Reçu et lu première fois, 56. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 64. Rapporté sans amendements, 69. Lu troi-

- sième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 70. Sanctionné, 119.
- Bill No. 31.—Intitulé: "Acte pour incorporer l'Association de Secours-Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal." Reçu et lu première fois, 75. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 79. Rapporté avec un amendement, amendement lu et adopté. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 86. Amendement agréé et bill rapporté, 116. Sanctionné, 119.
- Bill No. 33.—Intitulé: "Acte pour incorporer l'Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer." Reçu et lu première fois, 75. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 79. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 86. Sanctionné, 119.
- Bill No. 34.—Intitulé: "Acte pour venir au secours de l'Union St. Joseph de Montréal." Reçu et lu première fois, 101. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 119.
- Bill No. 35.—Intitulé: "Acte pour venir au secours de l'Union St. Jacques de Montréal." Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 113. Amendements agréés et bill rapporté, 116. Sanctionné, 119.
- Bill No. 36.—Intitulé: "Acte pour annexer une portion de la Municipalité de St. Roch de Québec-Sud à la Municipalité de St. Roch de Québec-Nord." Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 110. Rapporté sans amendements, 111. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 112. Sanctionné, 119.
- Bill No. 38.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte 32ème Victoria, chapitre 72, concernant le Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges." Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 104. Rapporté sans amendements, 113. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 119.
- Bill No. 39.—Intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie d'emmagasinage de Montréal." Reçu, 102. Lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 119.
- Bill No. 40.—Intitulé: "Acte pour diviser la municipalité du township du Cap-des-Rosiers, dans le comté de Gaspé, en deux municipa-

lités séparées." Reçu et lu première fois, 76. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 81. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 90. Sanctionné, 119.

Bill No. 41.—Intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi concernant l'éducation en cette Province." Reçu et lu première fois, 92. Lu seconde fois, motion pour amender le bill, bill amendé. Lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 97. Amendement agréé et bill rapporté, 116. Sanctionné, 119.

Bill No. 42.—Intitulé : "Acte concernant les devoirs de certaines charges judiciaires dans les cas de vacance." Reçu et lu première fois, 78. Lu seconde fois au long, 81. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 87. Sanctionné, 119.

Bill No. 43.—Intitulé : "Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 119, concernant le tracé d'une ligne de division entre la seigneurie de Beauharnois et le township de Godmanchester et la paroisse de St. Anicet pour les fins d'un chemin." Reçu et lu première fois, 80. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 87. Rapporté sans amendements, 93. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 109. Sanctionné, 119.

Bill No. 44.—Intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année financière courante et pour l'année financière expirant le trente de juin 1871, et à certaines autres fins du ressort public." Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et reporté à l'Assemblée, 101. Sanctionné, 121.

Bill No. 45.—Intitulé : "Acte pour permettre aux administrateurs de disposer plus avantageusement des propriétés entre leurs mains." Reçu et lu première fois, 93. Lu seconde fois au long, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 119.

Bill No. 46.—Intitulé : "Acte pour diviser les cantons de Tring, Forsyth, Adstock, Dorset et partie du canton de Shenley, dans le comté de Beauce, en trois municipalités." Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 103. Rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés. Bill lu troisième fois, passé, 112. Renvoyé à l'Assemblée, 113. Amendements agréés et bill rapporté, 118. Sanctionné, 119.

Bill No. 47.—Intitulé : "Acte pour amender l'Acte de la ci-devant Province du Canada passé en la 25ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Pierre de Montréal." Reçu et lu première fois, lu seconde fois et ren-

- voyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 104. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 113. Sanctionné, 119.
- Bill No. 48.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ The St. Andrews' Society of Quebec.” Reçu et lu première fois, 82. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 88. Rapporté sans amendements, 99. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 100. Sanctionné, 119.
- Bill No. 52.—Intitulé : “ Acte pour maintenir l'autorité et la dignité des Chambres de la Législature de Québec, et l'indépendance de leurs membres, et pour protéger les personnes employées dans la publication des papiers parlementaires.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé, 98. L'Assemblée en est informée, 99. Sanctionné, 119.
- Bill No. 53.—Intitulé : “ Acte concernant les tarifs d'honoraires pour certains officiers de justice.” Reçu et lu première fois, 75. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 79. Chambre en comité, bill rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 82. Sanctionné, 119.
- Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte pour autoriser un prêt aux syndics des chemins à barrière de Québec, pour la réparation du pont Dorchester.” Reçu et lu première fois, 76. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 79. Chambre en comité, 82. Bill rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 83. Sanctionné, 119.
- Bill No. 56.—Intitulé : “ Acte concernant l'émission de licences.” Reçu et lu première fois, 78. Lu seconde fois, 81. Renvoyé à un comité général, 82. Chambre en comité, bill rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 88. Sanctionné, 119.
- Bill No. 57.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant l'emmagasinage de la poudre dans et près les cités de Québec et Montréal.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 96. Renvoyé à un comité général, Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 110. Amendements agréés et bill rapporté, 114. Sanctionné, 119.
- Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte pour dispenser de l'usage du parchemin dans les documents publics.” Reçu et lu première fois, 91. Lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 96. Sanctionné, 120.
- Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 95. Sanctionné, 120.

-
- Bill No. 61.—Intitulé : “ Acte pour faciliter la reprise des terres abandonnées en certains cas.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général. Chambre en comité, bill rapporté avec amendement, amendement lu et adopté, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 103. Amendement agrégé et bill rapporté, 115. Sanctionné, 120.
- Bill No. 62.—Intitulé : “ Acte pour abroger la section 16 du chapitre 70, 32ème Victoria, ayant trait à la fermeture des auberges, cabarets, salons, ou autres maisons ou lieux d'entretien public, et pour y substituer d'autres dispositions.” Reçu et lu première fois, 108. Lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 112. Sanctionné, 120.-
- Bill No. 64.—Intitulé : “ Acte pour la protection des forêts contre les incendies.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 117. Sanctionné, 120.
- Bill No. 65.—Intitulé : “ Acte pour exempter les ministres du culte, dans l'exercice de leurs fonctions, de payer les péages sur les ponts et chemins.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 116. Sanctionné, 120.
- Bill No. 66.—Intitulé : “ Acte pour permettre de fixer les termes de la Cour du Banc de la Reine par proclamation.” Reçu et lu première fois, 87. Lu seconde fois au long, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 92. Sanctionné, 120.
- Bill No. 67.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district en cette Province.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 102. Sanctionné, 120.
- Bill No. 68.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau le chapitre 27 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé, 110. L'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 120.
- Bill No. 69.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte de la Législature de cette Province, 32ème Victoria, chapitre 69, concernant l'Association des Dentistes en cette Province.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 120.
- Bill No. 70.—Intitulé : “ Acte pour déterminer la ligne de division entre les cantons de Grantham et Upton.” Reçu, 117. Lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills privés, 118.

Bill No. 72.—Intitulé: “Acte pour amender l’Acte réglant les timbres.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 120.

Bill No. 73.—Intitulé: “Acte pour étendre les dispositions de l’acte de la ci-devant Province du Canada, passé en la vingt-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé: “Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leur maris et parents,” et de l’acte de cette Province qui l’amende.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 109. Rapporté sans amendements, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 112. Sanctionné, 120.

Bill No. 75.—Intitulé: “Acte pour amender l’Acte de subvention des chemins à lisses de colonisation de 1869.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 120.

Bill No. 77.—Intitulé: “Acte pour pourvoir à la rémunération du Commissaire des Incendies pour la cité de Québec.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, renvoyé à un comité général. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 101. Amendements agréés et bill rapporté, 116. Sanctionné, 120.

BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 52.

BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les, 52.

BILLS PRIVÉS: Terme prolongé pour recevoir les rapports de Comités sur, 52 et 99.

BISHOP: J. B., *et al*, de Dudswell, Pétition de, 46 et 52.

BOLTON ET MAGOG: Habitants des Townships de Shefford, Stukely, Pétition des, 65 et 71.

BONAVENTURE: Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour le comté de, pour 1868, 6.

BON-PASTEUR DE QUÉBEC: Dames de l’Asile du, Pétition des, 10 et 15.

BRETHOUR: Rev. Wm., *et al*, de Ste. Malachie d’Ormstown, Pétition du, 52 et 57.

BROME: Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

BURSTALL: Edward, *et al*, de Québec, Pétition de, 80 et 89.

CAP-CHAT : Habitants du township de, Pétition des, 54 et 61.

“ “ “ “ “ 54 et 61.

CAP-DES-RÔSIERS : Conseil Municipal du township de, Pétition du, 18 et 21.

CAPRÉOL : Fred. C., de Toronto, Pétition de, 61 et 69.

CHAMBLY : Habitants de, Pétition des, 31 et 36.

CHATEAUGUAY : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

CHEMIN : à lisses de colonisation du nord de Montréal, Directeurs provisoires du, Pétition des, 33 et 39.

CHICOUTIMI : Conseil Municipal du canton de, Pétition du, 45 et 52.

CLIFTON : Habitants des townships d'Auckland et, Pétition des, 77 et 84.

COLONISATION : du nord de Montréal, Directeurs provisoires du chemin à lisses de, Pétition des, 33 et 39.

COMITÉS NOMMÉS : Des Privilèges :

10. Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, 4.

20. Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, 11.

Premier rapport présenté, reçu, lu et adopté, 34.

Second “ “ “ et lu, 46, adopté, 47.

Troisième “ “ “ et “ 90, adopté en partie, 91.

Quatrième “ “ “ lu et adopté, 94.

4ème paragraphe du 3ème rapport pris en considération, motion en amendement proposée, perdue sur division, paragraphe adopté, 115.

30. Des Ordres Permanents et Bills Privés, 11.

1er rapport présenté, reçu et adopté, 13. lu, quorum réduit, 14.

L'Honorable Mr. Wood ajouté au comité, 14.

2ème rapport présenté, reçu et lu, 23. Adopté, 24.

3ème “ “ “ et lu 33. Reçu 40.

4ème “ “ “ 43. “ 44.

5ème “ “ “ 49. “ 51.

L'Honorable Mr. Dionne ajouté au comité, 51.

6ème rapport présenté et lu, 58. Reçu, 59.

7ème “ “ “ 84. “ 86.

8ème “ “ “ 89. “ 90.

9ème “ “ “ lu et reçu, 114.

40. Pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, 11.
 Comité conjoint des impressions, 14.
 1er rapport présenté, reçu et lu 27.
 2ème " " et lu, 40. Reçu, 41. Adopté, 45.
 3ème " " lu, reçu et adopté, 47.
 4ème " " " " " 53.
 5ème " " reçu, lu et adopté, 68.
- 50 Spécial pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 11.
- 60 Spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque et composer le comité conjoint de la Bibliothèque, 11.
- 70 Comité pour rédiger l'adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en réponse au Discours du Trône, 8.
- 80 Spécial auquel est référé le Bill (B) intitulé : " Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette Province," 20.
 Rapport présenté et reçu, renvoyé à un comité général, 26.
 Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, considération des amendements remise, 32. Amendements lus et adoptés, 35.

CONTENTS ET NON-CONTENTS : Sur une motion en amendement à la troisième lecture du (Bill No. 10) intitulé : " Acte pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la Cité de Québec", 105.

Sur une motion en amendement à la troisième lecture du même Bill, 106.

Sur deux motions en amendement à la troisième lecture du même Bill, 107.

COTEAU-DU-LAC : Directeur et des Dames de l'Asile de la Providence du, Pétition du, 15 et 19.

COUTURE : Grégoire, *et al*, de Québec, Pétition de, 18 et 21.

CRANBOURNE : Habitants de, Pétition des, 31 et 36.

DAMES : de Montréal, Société Bienveillante des, Pétition de la, 26 et 31.

DÉLÉAGE : Rev. R., *et al*, du District d'Ottawa, Pétition du, 66 et 69.

DEUX-MONTAGNES : Habitants du comté de, Pétition des, 45 et 52.

DIONNE : L'Honorable Elizée, ajouté au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 51.

DISPENSARE : de la Charité, directeurs du, Pétition des, 31 et 36.

DOYON : Jean, *et al*, des Townships de Forsyth, Adstock et Shenley, Pétition des, 33 et 38.

DOWD: Rév. M. *et al*, de Montréal, Pétition du, 22 et 29.

DRAPEAU: Dame Luce Gertrude, *et al*, Pétition de, 45 et 52.

DRUMMOND: L'Honorable L. T., *et al*, Pétition de, 26 et 31.

DUPONT: Pierre, *et al*, de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, Pétition de, 48 et 55.

EVÊQUE DE QUÉBEC: Pétition du Lord, 54 et 62.

FORSYTH: Conseil Municipal de, Pétition du, 35 et 43.

FORSYTH: Habitants de St. Evariste de, Pétition des, 54 et 62.

FOSTER: Sam., *et al*, de Montréal, Pétition de, 26 et 32.

FRAMPTON: Habitants du Township de, Pétition des, 20 et 23.

FRY: Henry, Ecr., de Québec, Pétition de, 37 et 46.

GASPÉ: Habitants du Comté et du District de, Pétition des, 57 et 65.

GAYHURST: Habitants des Townships d'Aylmer et, Pétition des, 15 et 19.

GOUVERNEUR-LIEUTENANT: Se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législative, 1, 32, 118. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux Chambres, 2. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu et ordre est donné de l'imprimer, 3. Pris en considération, 6. Résolution pour une adresse en réponse, 6, 7, 8. 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème et 15ème paragraphes, lus et adoptés unanimement. Comité nommé pour préparer une adresse basée sur la dite résolution, adresse rapportée, 8. Adoptée, ordonné qu'elle soit grossoyée, signée par l'Orateur et présentée par les membres de cette Chambre qui sont Conseillers Exécutifs, 9. Voir adresses. Rapport de la réponse à l'adresse. Réponse, 10. Ordre de l'imprimer, 11.

Sanctionne le Bill (No. 11), 32.

Sanctionne certains Bills, 118, 119 et 120.

Sanctionne le Bill des Subsidés, 121. Clot la session par un gracieux discours aux deux Chambres, 121.

Adresses au. Voir Adresses.

Proclamations du. Voir Proclamations.

- GRAHAM : J. H., A. M., L. L. D., *et al*, de Richmond, Pétition de, 73 et 77.
- GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE : Lit le titre d'un Bill à être sanctionné, 32.
- GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE : Lit le titre des Bills à être sanctionnés, 118.
- GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Autorisé à retirer la somme de \$5,000 du Trésorier de la Province, 34.
- GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Autorisé à retirer la somme de \$4,451.40 du Trésorier de la Province, 47.
- GREFFIER DU CONSEIL LÉGISLATIF : Rapport par l'Orateur des dépenses et déboursés du, 13. Référé au comité des contingents, 14.
- GUAY : Amable *et al*, de Lévis, Pétition de, 73 et 77.
- GUERTIN : Dr A. *et al*, de St. Romuald de Farnham, Pétition de, 29 et 33.

HERVIEUX : J. A. *et al*, Pétition de, 77 et 84.

- HISTOIRE NATURELLE DE MONTRÉAL : Conseil des membres de la Société d', Pétition du, 12 et 17.
- HOGAN : H. *et al*, de Montréal, Pétition de, 30 et 36.
- HUNTINGTON : Compagnie minière de, Pétition de la, 26 et 31.
- HUOT : Rév. M. *et al*, de Ste. Agathe, Pétition du, 42 et 49.

IBERVILLE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté d', pour 1868, 6.

- IBBOTSON : W. E. *et al*, de Montréal, Pétition de, 37 et 46.
- INDUSTRIE ET REFUGE DE MONTRÉAL : Maison protestante d', Pétition de la, 31 et 36.
- ISLET : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de l', pour 1868, 5.

JERSEY : Comté de Beauce, habitants de, Pétition des, 42 et 48.

JERSEY ET MARLOW : Comté de Beauce, habitants de, Pétition des, 42 et 48.

JOLIETTE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

JOLIETTE : Supérieure de la Providence de, Pétition de la, 23 et 29.

KAMOURASKA : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de, pour 1868, 6.

KELLY : Hugh *et al*, Pétition de, 31 et 36.

KENNEDY : J. D. *et al*, de Montréal, Pétition de, 30 et 36.

KERRY : John *et al*, de Montréal, Pétition de, 15 et 18.

KIMPTON : R. *et al*, de Roxton, Pétition de, 42 et 49.

LABELLE : Rev A. *et al*, de St. Canut, Pétition du, 18 et 21.

LAGUEUX : Edouard *et al*, du comté de Lévis, Pétition de, 33 et 37.

LAMBTON : Habitants de St. Vital de, Pétition des, 54 et 62.

LANDRY : J. E. J. Ecr., M. D., *et al*, de Québec, Pétition de, 31 et 36.

LANGEVIN : Colons du township, Pétition des, 5 et 12.

LA PRAIRIE DE LA MAGDELEINE : Sœurs de la Providence de, Pétition des, 12 et 17.

LEFEBVRE : Joseph Ecr., *et al*, de St. Giles, Pétition de, 42 et 48.

LONGUEUIL : Club Montarville de, Pétition du, 31 et 36.

MAGOG : Habitants des townships de Shefford, Stukely, Bolton *et*, Pétition des, 65 et 71.

MAISON : Protestante d'Industrie et de Refuge de Montréal, Pétition de la, 31 et 36.

MARLOW : Comté de Beauce, habitants de Jersey *et*, Pétition des, 42 et 48.

MASKINONGÉ : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

MASSON : de Terrebonne, Pétition du collège, 17 et 20.

MÉDECINE : de Montréal, Ecole de, Pétition de l', 33 et 37.

MÉGANTIC : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

MESSAGES : de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :

- 1o. Transmettant le rapport de l'imprimeur de la Reine, 16.
- 2o. Informant cette Chambre qu'elle se rendra à la salle du Conseil Législatif pour sanctionner le Bill (No. 11), 30.
- 3o. Transmettant à cette Chambre les papiers constatant le nombre des limites vendues à vente privée depuis la Confédération, les noms des acquéreurs, la nature de ces limites et les conditions de la vente, dans toute la Province, 28.
- 4o. Transmettant à cette Chambre copie de la commission ou nomination du, et des instructions données au Rév. M. l'Abbé Godin, sur sa mission en Europe dans le but de visiter les établissements agricoles de France, Belgique et d'Irlande, avec un état des dépenses encourues à ce sujet, 100.
- 5o. Informant cette Chambre de son intention de proroger la présente session le 1er février, si l'état des affaires le permet, 94.

De l'Assemblée Législative :

- 1o. Concernant l'administration de la Bibliothèque du Parlement, informant cette Chambre de la nomination de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 13.
- 2o. Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 13.
- 3o. Avec Bills. Voir Bills.

A l'Assemblée Législative :

- 1o. Communiquant les noms de certains membres de cette Chambre pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 11.
- 2o. Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des impressions de la Législature, 14.
- 3o. Avec Bills. Voir Bills.

- MISSISQUOI : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.
- MONTCALM : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 5.
- MONTREAL : Citoyens de, Pétition des, 5 et 12.
- MONTREAL : " " " " 74 et 80.
- MONTREAL : Curé *et al*, de la paroisse de St. Joseph de, Pétition du, 23 et 29.
- MONTREAL : Dames de Charité du Bon-Pasteur de, Pétition des, 17 et 20.
- MONTREAL : Dames directrices de l'Asile des orphelins catholiques de, Pétition des, 30 et 36.
- MONTREAL : Demoiselle Mary McCarthy *et al*, de, Pétition de, 35 et 43.
- MONTREAL : Dignitaires de l'orphelinat protestant de, Pétition des, 31 et 36.
- MONTREAL : Directeur de l'Asile des orphelins de St. Patrice de, Pétition du, 25 et 31.
- MONTREAL : Ecole de médecine de, Pétition de l', 33 et 37.
- MONTREAL : Faculté médicale de l'Université McGill de, Pétition de la, 26 et 31.
- MONTREAL : Maire *et al*, Pétition du, 35 et 43.
- MONTREAL : Maison protestante d'Industrie et de Refuge de, Pétition de la, 31 et 36.
- MONTREAL : Société Bienveillante des Dames de, Pétition de la, 26 et 31.
- MONTREAL : Société de Tempérance de, Pétition de la, 74 et 80.
- MONTREAL : Sœurs de l'Asile de la Providence de, Pétition des, 48 et 55.
- MONTREAL : Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de, Pétition des, 23 et 29.
- MONTREAL : Union St. Jacques de, Pétition de l', 21 et 26.
- MONTREAL : " " Joseph de, Pétition de l', 21 et 26.
- MONTREAL : " " Pierre de, Pétition de l', 30 et 36.

M^c CARTHY : Demoiselle Mary *et al*, de Montréal, Pétition de, 35 et 43.

McGILL : de Montréal, Faculté médicale de l'Université, Pétition de la, 26 et 31.

NAPIERVILLE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

NEWPORT : Habitants des Municipalités de Pabos et de, Pétition des, 54 et 62.

NOTAIRES : de Québec, Chambre des, Pétition de la, 54 et 62.

NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE : Société de, Pétition de la, 54 et 62.

O'FARRELL : John, Ecr., de Québec, Pétition de, 83.

OLIVER : Wm. L. *et al*, de Barnston, Pétition de, 69 et 73.

ORDRES DU JOUR DÉCHARGÉS : 56, 63, 110.

“ “ “ REMIS : 19, 25, 34, 35, 36, 56, 57, 64, 73, 74, 77.

ORFORD : Habitants du township d', Pétition des, 55 et 61.

ORPHELINAT PROTESTANT DE MONTRÉAL : Dignitaires de l', Pétition des, 31 et 36.

OTTAWA : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du district d', pour 1868, 6.

PABOS ET NEWPORT : Habitants des municipalités de, Pétition des, 54 et 62.

PARLEMENT : Provincial, ouverture de la troisième Session du premier, 1.

“ Proclamations pour la convocation du, voir Proclamations.

“ Bibliothèque du, voir Bibliothèque.

PAQUET : Etienne T. *et al*, du comté de Lévis, Pétition de, 73 et 77.

PEARSON : Robt. W., de Montréal, Pétition de, 33 et 38.

PÉTITIONS : Pour Bills privés, terme prolongé pour recevoir les, 52.

PÉTITIONS : Voir liste alphabétique des Pétitionnaires.

PROCLAMATIONS : Pour la convocation du Parlement Provincial, v, vi, vii, viii, ix, x, xi.

PROVANCHER : Rév. L., de Québec, Pétition du, 25 et 31.

PROVIDENCE : Sœurs de l'Asile de la, Pétition des, 5 et 12.

QUÉBEC : Association de l'Asile Ste. Brigitte de, Pétition de l', 20 et 23.

QUÉBEC : Chambre des Notaires de, Pétition de la, 54 et 62.

QUÉBEC : Conseil du Barreau de la Province de, Pétition du, 26 et 32.

QUÉBEC : Comité des Dames de l'Orphelinat protestant des filles de, Pétition du, 25 et 31.

QUÉBEC : Corporation de la Cité de, Pétition de la, 30 et 36.

QUÉBEC : Dames de l'Asile des Orphelins protestants de, Pétition des, 18 et 21.

QUÉBEC : Lord évêque de, Pétition du, 54 et 62.

QUÉBEC : Sœurs de la Charité de, Pétition des, 48 et 55.

RAPPORTS : De comités sur Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 52 et 99.

RAPPORTS : De comités, voir comités.

RAPPORTS : Des affaires des Sociétés Bienveillantes, voir liste Alphabétique des Sociétés.

RÈGLE : 41ème suspendue, 87, 93.

RÈGLE : 58ème " 91.

RÉSOLUTION : Rescindée, 99.

RÉSOLUTION : Pour adresse en réponse au Discours du Trône, voir adresses.

RÉSOLUTIONS : Pour adresses au Lieutenant-Gouverneur, voir adresses.

RÉSOLUTIONS : Pour Messages, voir Messages.

RICHELIEU : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1869, 5.

RICHELIEU : Hôpital Général du District de, Pétition de l', 25 et 31.

" RIOUX : Censitaires de la Seigneurie " Nicolas, Pétition des, 18 et 21.

RIVIÈRE : Habitants de la Grande, Pétition des, 57 et 65.

ROCKLAND : Compagnie d'ardoise de, Pétition de la, 15 et 18.

ROSS : D. A. Ecr., *et al*, de Québec, Pétition de, 22 et 29.

ROUSSELOT : Rev. V. Pétition du, 5 et 12.

" : " " " " 5 et 12.

" : " " " " 5 et 12.

SAGUENAY : Canton de, Habitants du, Pétition des, 69 et 73.

SAGUENAY : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de, pour 1868, 6.

SHEFFORD : Habitants du 10ème et 11ème rangs de, Pétition des, 46 et 52.

SHEFFORD, STUKELY, BOLTON ET MAGOG : Habitants des townships de, Pétition des, 65 et 71.

SHERBROOKE : Conseil Municipal de, Pétition du, 55 et 61.

SOULANGES : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

SOULANGES : Comté de, habitants du, Pétition des, 71 et 74.

" : " " " " " 83 et 93.

STE. ADÈLE : Habitants de, Pétition des, 54 et 62.

" " : " " *et al*, Pétition des, 57 et 65.

STE. AGATHE DES MONTS : Habitants de, 42 et 49.

" " " " : " " 54 et 62.

ST. AMBROISE DE KILDARE : Conseil municipal de, Pétition du, 57 et 65.

ST. ANDRÉ : Habitants, *et al*, de la Paroisse de, Pétition des, 15 et 19.

STE. ANNE DES MONTS : Habitants de, Pétition des, 54 et 61.

- ST. BENOIT : Citoyens de la Paroisse de, Pétition des, 26 et 32.
- ST. BERNARD DE LACOLLE : Habitants de, Pétition des, 57 et 65.
- ST. CALIXTE DE BEAUPORT : " " " " 57 et 65.
- STE. CROIX : Sœurs Marianites de, Pétition des, 37 et 46.
- STE. ELIZABETH : Asile de la Paroisse de, Pétition de l', 26 et 32.
- ST. EVARISTE DE FORSYTH : Habitants de, Pétition des, 54 et 62.
- ST. FRANÇOIS : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de, pour 1868, 5.
- ST. FRANÇOIS DE BEAUCE : Habitants de, Pétition des, 74 et 80.
- ST. GABRIEL : Habitants de la Seigneurie de, " " 25 et 31.
- ST. GEORGE DE BEAUCE : Habitants de, " " 42 et 48.
- STE. GERMAINE DU LAC ETCHEMIN : Colons de la Paroisse de, Pétition des, 15 et 19.
- ST. GODARD : Maxime, *et al*, du District de Richelieu, Pétition de, 74 et 80.
- ST. HYACINTHE ET BAGOT : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures des comtés de, pour 1868, 5.
- ST. HYACINTHE : Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de, Pétition des, 12 et 17.
- ST. HYPOLITE D'ABERCROMBIE : Habitants de, Pétition des, 69 et 73.
- ST. HYPOLITE DES MONTS : " " " " 42 et 49.
- ST. JANVIER : Curé, *et al*, de, Pétition du, 26 et 31.
- ST. JEAN CHRYSOSTÔME : Habitants de, Pétition des, 33 et 38.
- ST. JEAN : Dames Religieuses, Sœurs de la Charité de la ville de, Pétition des, 23 et 29.
- ST. JEAN : Dames Religieuses Sœurs de la Charité de, la ville de, Pétition des, 23 et 29.
- ST. JEAN : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.
- ST. JÉRÔME : Habitants de, comté de Terrebonne, Pétition des, 18 et 21.

-
- ST. LOUIS : De l'Île aux Coudres, Habitants de, Pétition des, 42 et 49.
- STE. MARGUERITE : Du Lac Masson, " " " " 54 et 62.
- ST. ROMUALD DE FARNHAM : Habitants de, " " 10 et 15.
- ST. SAUVEUR : Habitants de, " " 42 et 49.
- " " " " " " 54 et 61.
- " " " " " " 54 et 62.
- STE. THÉRÈSE : Curé *et al*, de, comté de Terrebonne, Pétition du, 29 et 33.
- ST. VITAL DE LAMBTON : Habitants de, Pétition des, 54 et 62.
- STEVENSON : Alexander A. *et al*, de Montréal, Pétition d', 15 et 18.
- STODDARD : Wm. Ecr., *et al*, Pétition de, 17 et 20.
- STUKELY, BOLTON ET MAGOG : Habitants des townships de Shefford, Pétition des, 65 et 71.
- T**AIT : Wm. *et al*, de Montréal, Pétition de, 26 et 31.
- TAYLOR : Rév. W., D. D., *et al*, de Montréal, Pétition du, 71 et 74.
- TAYLOR : Royer *et al*, du township de Clifton, Pétition de, 69 et 73.
- TEMPÉRANCE DE MONTRÉAL : Division Howard des fils de, Pétition de la, 77 et 83.
- " " " : Société de, Pétition de la, 74 et 80.
- TERREBONNE : Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de, pour 1868, 6.
- TEWKESBURY : Habitants de, Pétition des, 33 et 37.
- THOMSON : John C., *et al*, de Québec, Pétition de, 22 et 29.
- TORRANCE : D., *et al*, de Montréal, " " 37 et 46.
- TROIS-RIVIÈRES ; Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de, pour 1868, 5.
- TRUTEAU : Rev. A. F., *et al*, de Montréal, Pétition du, 15 et 18.

UNION: St. Jacques de Montréal, Pétition de l', 21 et 26.

“ : St. Joseph “ “ “ “ “ 21 et 26.

“ : St. Joseph de Sorel, rapport annuel de l', 75.

“ : St. Pierre de Montréal, Pétition de l', 30 et 36.

VALLÉE: Comté de Gaspé, habitants de la grande, Pétition des, 57 et 65.

VARENNES: Curé, *et al*, de la paroisse de, Pétition du 15 et 19.

VAUDREUIL: Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 5.

VILLANDRE: Charles *aliàs* Jacques, de St. Laurent, Pétition de, 37 et 46.

WADDELL: S., *et al*, de Montréal, Pétition de, 18 et 21.

WALSH: Wm. G., *et al*, de Pontiac, Pétition de, 33 et 38.

WARE: Habitants du Township de, Pétition des, 22 et 29.

WILKES: Rev. A., D. D., *et al*, de Montréal, Pétition du, 77 et 84.

WORKMAN: Thomas *et al*, de Montréal, Pétition de, 31 et 36.

WOOD: Geo, *et al*, de Coaticooke, Pétition de, 37 et 46.

WOOD: L'Honorable Thomas, ajouté au Comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 14.

YAMASKA: Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du comté de, pour 1868, 6.

ERRATA.

Page 19, ligne 18, au lieu de “ Jeudi,” lisez “ Mardi.”

“ 115, “ 41, “ “ ses amendements,” lisez “ son amendement.”